



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Les organisations communautaires haïtiennes dans le processus de développement local : Cas de la commune de St Jean du Sud.

présenté par

Anne Shella SAINT-FORT

Pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Administration-Gestion

Spécialité Management de Projets

le 14-04-2013

Directeur : **M. Daniel JEAN**
Directeur du Secrétariat à l'action
communautaire autonome et aux
initiatives sociales au Québec

Devant le jury composé de :

Madame Danièle Bordeleau Présidente

Directrice du département Administration-Gestion,
Université
Senghor d'Alexandrie

Monsieur Lucien Gendron Membre

Professeur à l'Université de Québec à Chicoutimi

Monsieur Shérif Delawar Membre

Professeur à l'Académie Arabe des Sciences et
Technologies

Université Senghor – Opérateur direct de la Francophonie
1 Place Ahmed Orabi, BP 21111, 415 El Mancheya, Alexandrie, Egypte
www.usenghor-francophonie.org

Remerciements

Au terme de ce travail, nous tenons à remercier tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, nous ont apporté leur soutien. D'une façon spéciale, nos sincères remerciements s'adressent:

- ✓ A M. Daniel JEAN, Directeur général adjoint du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) et du Secrétariat Entraide et professeur à l'Université Senghor, notre encadreur qui, depuis notre stage, nous promulgue de judicieux conseils. Tous nos remerciements pour ce soutien et d'avoir tout mis à notre disposition au cours du stage pour approfondir notre sujet de recherche.
- ✓ A Mme Danièle BORDELEAU, Directrice du département Administration-Gestion de l'Université Senghor, qui était toujours disponible à nous conseiller et à nous diriger dans la réalisation de ce travail. Votre précieuse assistance nous a beaucoup aidé.
- ✓ A Mme Sylvie GAGNON, Adjointe du directeur au SACAIS pour son aide et ses conseils dans le cadre de cette étude. Nos remerciements s'en vont aussi à l'endroit de tous les employés et aux autres stagiaires du SACAIS qui ont fait montre d'une grande compréhension et collaboration à notre égard. Grâce à vous, les dix (10) semaines passées au SACAIS ont été très fructueuses.
- ✓ Au professeur Alain DELAGE et à tous nos amis pour leurs conseils très pertinents.
- ✓ Au Comité Exécutif du Groupe de Recherches et de Service en Appui au Développement Durable (GRESADD) qui a mis les moyens à notre disposition pour réaliser les enquêtes. Egalement, à son équipe technique qui nous a accompagné tout au long de ces enquêtes.
- ✓ Aux responsables de l'organisme Démarche des premiers quartiers à Trois-Rivières (Québec) d'avoir été disponibles pour répondre à nos questions.
- ✓ Aux représentants des différentes organisations interviewés au niveau de la commune de St Jean du Sud pour les efforts déployés afin de nous rencontrer et de répondre à nos questions. Ce qui a rendu possible notre enquête.
- ✓ Aux professeurs du département Administration-Gestion et aussi à tout le personnel de l'Université Senghor.
- ✓ Enfin, à tous ceux qui m'ont supporté tout au long de mes études et de ce travail.

Anne Shella SAINT- FORT

Dédicace

Ce présent travail est dédié, d'une façon spéciale à :

- ✓ Mes très chers parents Wildane Saint-Donis SAINT-FORT et Louis Marie Walner SAINT-FORT pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis pour moi.
- ✓ Mon frère Waldner SAINT-FORT, mes sœurs Rose Daphné S. VILLARSON et Dane Kéturah SAINT-FORT et ma cousine Géralda ALIDAT pour leur support incomparable. Grâce à vos encouragements et votre soutien, j'ai pu faire face à diverses épreuves pour réaliser ces vingt (20) mois d'études.
- ✓ Ma petite Dyennah Phare-Rose CADET qui a supporté très difficilement mon absence.

Résumé

La décentralisation est considérée comme un instrument permettant d'aboutir au développement local qui est une des principales préoccupations des dirigeants haïtiens en ces dix (10) dernières années. Des efforts sont déployés par les gouvernements successifs pour mettre en œuvre le processus de développement local. Cependant, les études réalisées sur ce thème en Haïti relèvent plusieurs obstacles qui empêchent la réussite de ce processus.

Dans le cadre de notre travail de fin d'études du master de développement, nous entendons examiner le rôle des organisations communautaires dans le processus de développement local au niveau de la commune de St Jean du Sud en Haïti à travers ce thème : « Les organisations communautaires haïtiennes dans le processus de développement local : Cas de la commune de St Jean du Sud ». De manière générale, cette étude vise à contribuer à sensibiliser les acteurs externes (Etat, ONG et autres organisations de développement) à mieux intégrer les organisations communautaires haïtiennes dans le processus de développement local. Dans cette étude, les efforts déployés par ces organisations, qui méritent d'être valorisés, sont mis en évidence.

Tout d'abord, la problématique des organisations dans le processus de développement local en Haïti en général et celles de la commune de St Jean du Sud est exposée. Ensuite, une revue littéraire qui prend en compte les concepts liés au développement des communautés afin de mieux cerner le sujet d'étude est présentée. Pour répondre aux différentes questions au niveau de la problématique et atteindre les objectifs fixés, une approche méthodologique qualitative et quantitative a été adoptée. Les entretiens avec les responsables de certaines organisations dans la commune ont permis de collecter des informations sur le terrain. Les propositions formulées à l'intention des différents acteurs de développement local intervenant au niveau de la commune découlent des résultats de ces entretiens et de notre expérience de stage au SACAIS.

Au demeurant, bien que les résultats de l'étude prouvent que les organisations communautaires au niveau de la commune de St Jean du Sud sont marginalisées, l'étude nous a permis aussi d'apprécier leur importance. Les actions qu'elles arrivent à mener confirment leur rôle de partenaires et d'intermédiaires dans le processus de développement. Donc, leur intégration dans le processus de développement local favorise fortement la participation citoyenne et collective de la communauté dans les actions de développement.

Mot-clefs

Développement local, Décentralisation, Participation Citoyenne, Organisation Communautaire, Action Communautaire.

Abstract

Decentralization is seen as an instrument that can lead to the achievement of local development which is one of the main concerns of Haitian leaders during ten years. Efforts are being made by successive governments to implement the local development process. However, studies on this subject in Haiti point out various obstacles to its success.

As part of our work to be graduated in the master development training, we aim to investigate the role of community organizations in the development process of the commune St Jean of South in the South of Haiti through this theme: "The Haitian community organizations in the process of local development: the case of the town of St Jean du Sud". Generally, this study aims to contribute to raising external actors (Government, NGOs and other development organizations) to better integration the Haitian community organizations in the process of local development. In this study highlights the valuable efforts of these organizations.

First of all, the problematic of organizations in the local development process in Haiti in general and specially in the commune of St Jean of South is exposed. Then, a literary review that takes into account local development concepts is made for a better understanding of the subject of study is presented. In order to answer different problematic questions and achieve the objectives, a qualitative and quantitative methodological approach is adopted. Interviews with leaders of some organizations in the community led to the collection of information in the field. The proposals to various actors involved in local development in the commune result from these interviews conducted in the field and also from our experience during our internship at SACAIS.

Moreover, although the results of the study show that community organizations at the village of St Jean du Sud are marginalized, the study also allowed us to assess their importance. The actions undertaken to confirm their role as partners and intermediaries in the development process. Therefore, the integration of community organizations in the development process strongly promotes local citizen participation and collective action in community development.

Key-words

Local Development, Decentralization, Citizenship Participation, Community Organization, Community Action.

Liste des acronymes et abréviations utilisés

ACDI	: Agence Canadienne de Développement International
BM	: Banque Mondiale
CDEC	: Corporations de Développement Économique Communautaire
CECI	: Centre d'Étude et de Coopération Internationale
DCCH	: Développement Communautaire Chrétien Haïtien
DEC	: Développement Economique Communautaire
DL	: Développement Local
FAO	: Food and Agriculture Organization
FMI	: Fonds Monétaire Internationale
GRESADD	: Groupe de Recherches et de Services en Appui au Développement Durable
IHSI	: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
OBNL	: Organisation à But Non Lucratif
OC	: Organisation Communautaire
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PADF	: Pan American Development Foundation
PDLH	: Programme de Développement Local en Haïti
PRODEP	: Projet de Développement Communautaire Participatif
SACAIS	: Secrétariat à l'Action Communautaire Autonome et aux Initiatives Sociales
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population

Table des matières

Remerciements.....	ii
Dédicace.....	iii
Mot-clefs.....	iv
Abstract.....	v
Key-words.....	v
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	vi
Table des matières.....	vii
Introduction.....	1
1 Problématique des organisations communautaires dans le processus de développement local en Haïti.....	3
1.1 Le développement local en Haïti.....	3
1.1.1 Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).....	5
1.1.2 Agence canadienne de développement international (ACDI).....	5
1.2 Emergence des organisations communautaires en Haïti.....	6
1.3 Contexte au niveau de la commune de St Jean du Sud.....	6
1.3.1 Les acteurs du développement au niveau de la commune.....	8
1.4 Importance du sujet.....	9
1.5 Proposition de recherche.....	10
1.6 Objectifs.....	10
1.6.1 Objectif général.....	10
1.6.2 Objectifs spécifiques.....	10
1.7 Résultats escomptés.....	10
2 Présentation de la revue de littérature en lien avec le développement local.....	12
2.1 Présentation de quelques approches de développement des communautés.....	12
2.1.1 Le développement local.....	12
2.1.2 La participation citoyenne et l’empowerment.....	13
2.1.3 Les organisations communautaires.....	14
2.1.4 L’approche territoriale intégrée.....	15
2.1.5 La participation de la communauté à son développement.....	16
2.1.6 Le développement économique communautaire (DEC).....	16
2.1.7 Les grandes étapes d’une démarche de développement local.....	18
2.2 Analyse critique de rapports d’études sur le développement local en Haïti.....	20
3 Méthodologie de recherche.....	22

3.1	Approches et variables	22
3.2	Collecte de données documentaires	22
3.3	Les outils et techniques de collectes de données.....	23
3.3.1	Observations directes sur le terrain.....	23
3.3.2	Entretien sur le terrain.....	23
3.3.3	Réalisation d'enquête.....	25
3.4	Apport du stage professionnel.....	25
3.5	Dépouillement, traitement et analyse des données	26
3.6	Les limites de l'étude	26
4	Analyse des résultats de l'étude et formulation des propositions	28
4.1	Analyse des résultats de l'étude	28
4.1.1	Stratégies utilisées par les organisations communautaires pour mener des activités de développement local	28
4.1.2	Sources de financement pour la réalisation des actions de développement	29
4.1.3	Participation des citoyens dans le processus de développement local	31
4.1.4	Stratégies utilisées par les acteurs externes	32
4.1.5	Domaines d'intervention des acteurs par sources de financement	32
4.1.6	Niveau d'implication des organisations communautaires dans le processus avec l'appui externe.....	34
4.1.7	Niveau de participation des citoyens dans les actions menées de concert avec les acteurs externes	35
4.2	Discussion des résultats obtenus	36
4.3	Propositions pour l'intégration des organisations communautaires dans le processus de développement et la valorisation de leurs actions	38
	Conclusion.....	41
	Références bibliographiques.....	43
	Liste des illustrations.....	46
	Liste des tables.....	46
	Annexes.....	47
	Annexe 1: Proposition des grandes lignes d'intervention.....	49
	Annexe 2 : Développement local au Québec	51
	Annexe 3 : Questionnaire d'enquête	55
	Annexe 4 : Liste des organisations enregistrées dans la Mairie de St Jean du Sud	60

Introduction

Le thème développement fait référence à l'amélioration de la qualité de vie. Depuis des décennies, ce thème s'est étendu à travers le monde, et, on en parle un peu partout. Au début, le modèle de développement, imposant les normes et les principes qui ne favorisent pas la participation effective de la population concernée, a été utilisé dans plusieurs pays en développement. Mais, les résultats n'étaient pas toujours satisfaisants (Mayoukou *et al*, 2003).

Dans les années '90, les Organisations Internationales ont réalisé de grandes conférences pour donner un nouvel élan au concept de développement local, tout en cherchant à modifier ses échelles d'intervention, et par conséquent augmenter les impacts de ses actions. Ainsi, ils ont compris que les milliers de petits projets ne permettraient jamais à eux seuls le développement souhaité (Favreau, 2002). Alors, les Organisations Internationales essaient d'associer la notion du développement des communautés, qui suscite l'attention des dirigeants des pays sous développés (y compris Haïti), avec d'autres concepts.

La Constitution haïtienne de 1987 mise beaucoup sur la décentralisation qui constitue un pas vers le processus de développement local. Depuis lors, les différents gouvernements participent toujours à des rencontres, tant au niveau national qu'au niveau international, afin de mettre en œuvre le processus de développement local. Les représentants des Instances Internationales, dont Haïti est membre, encouragent toujours les gouvernements haïtiens à travailler en vue de la mise en œuvre de ce processus.

A cet effet, des comités, des commissions et autres structures de développement local sont créés par les gouvernements haïtiens. Ce concept constitue la toile de fond des différentes interventions au sein des ministères. De plus, des rencontres « portes ouvertes » incluant divers acteurs sont organisées au niveau national en vue de la promotion et de la mise en œuvre du processus de développement local. En dépit des efforts pour la mise en place de ce processus, au fil des années, on n'arrive toujours pas à des résultats satisfaisants.

Il faut dire que depuis des années, le pays a connu une instabilité politique qui contribue à sa situation difficile actuelle. Les expériences prouvent que les projets d'assistance humanitaires remplacent ceux de développement. Le chômage demeure élevé, ce qui augmente l'écart entre les riches et les pauvres. Aussi, les diverses études réalisées révèlent-elles les différents autres éléments de blocage au processus de développement local, tels: le contexte national non favorable au changement, la problématique de la gouvernance locale dans les collectivités locales, les faiblesses des projets de développement, la rigidité du mécanisme du financement, etc. (Prévost *et al*, 2003 et Dumoulin, 2010).

Cependant, il y a un aspect qu'on néglige souvent dans la mise en œuvre du processus de développement local : l'intégration des organisations communautaires dans le processus et la valorisation de leurs actions de développement. En tant que structures de regroupement des citoyennes

et des citoyens d'une communauté pour trouver des solutions à leurs problèmes, les organisations communautaires ont une importance capitale dans tout processus de développement local ; d'où notre intérêt de réaliser une telle étude. Par conséquent, nous estimons qu'il est nécessaire de répondre à la question suivante : « Quelle est le rôle des organisations communautaires haïtiennes, précisément celles de la commune de St Jean du Sud, dans le processus de développement local ? » L'objectif de cette étude est de contribuer à sensibiliser les acteurs externes à mieux intégrer les organisations communautaires haïtiennes dans le processus de développement local.

Le travail se divise en quatre (4) chapitres. Le premier chapitre met l'accent sur la problématique des organisations communautaires dans le processus de développement local en Haïti et aussi celles de la commune de St Jean du Sud. Une revue littéraire est présentée dans le second chapitre. Elle présente certains concepts liés au développement des communautés et une analyse critique de certaines études réalisées sur le développement local en Haïti. Le troisième chapitre explique en détail la méthodologie utilisée pour répondre aux différentes questions citées dans la problématique, atteindre les objectifs fixés et pour infirmer ou confirmer notre proposition de recherche. Le quatrième chapitre expose d'abord les différents résultats du travail qui nous permet de confirmer ou d'infirmer notre proposition de recherche. Ensuite, des propositions structurantes sont formulées suite à l'analyse et à la discussion des résultats obtenus. Enfin, les points essentiels développés dans le cadre de cette étude sont repris afin de répondre à notre principale question de recherche.

1 Problématique des organisations communautaires dans le processus de développement local en Haïti

A l'ère actuelle, la décentralisation et le développement local sont perçus comme une solution au problème de développement des pays en développement. La décentralisation pourrait favoriser le développement local dans une certaine mesure. Toutefois, la décentralisation et le développement local sont deux (2) concepts différents. Le premier fait référence au transfert de pouvoirs politiques et administratifs pouvant aller jusqu'au niveau des collectivités. Alors que le second peut être considéré comme la dynamique des groupes au niveau local, afin d'améliorer les conditions économiques et sociales dans lesquelles ils vivent (Mayoukou *et al.* 2003).

Par ailleurs, toujours selon Mayoukou, il existe un lien entre ces deux (2) concepts : la décentralisation donne lieu à la gouvernance locale, qui, en quelque sorte, fait référence aux collectivités territoriales. Et, le potentiel des personnes et organismes de la société civile composant ces collectivités est un outil de développement local. Ce qui appuie l'idée que l'intégration des organisations communautaires est essentielle pour favoriser le développement local.

Les organisations Internationales (BM, FMI, etc.), dans leurs interventions, encouragent la promotion d'une décentralisation et d'un développement communautaire bénéfique pour tous. A cet effet, elles encouragent le renforcement des capacités locales, car la décentralisation doit aller de pair avec la mise en place de mécanismes efficaces de participation populaire et de suivi des organismes gouvernementaux par les citoyens (Banque Mondiale, 2001).

Dans un autre sens, la décentralisation peut aussi devenir un piège pour le développement local, si le transfert de pouvoirs et de compétences ne s'accompagne, dans les faits, d'aucun transfert de moyens financiers (Mayoukou *et al.* 2003).

1.1 Le développement local en Haïti

Située dans la mer des Caraïbes, la République d'Haïti a une superficie de 27,700 km² environ et une population estimée à dix millions quatre cent treize mille deux cent onze (10 413 211) habitants (IHSI, 2012). Elle est divisée en dix (10) départements géographiques.

Haïti est l'un des pays en développement qui attire l'attention de plusieurs acteurs de développement. Depuis des années, la communauté internationale injecte des milliards de dollars dans l'économie haïtienne à travers des programmes de développement, en vue d'améliorer les conditions de vie de la majorité de la population qui connaît une situation de pauvreté (FMI, 2009). En dépit de tout, les indicateurs sociaux du pays ne prouvent pas qu'il existe vraiment de grandes améliorations, car les chiffres sont inquiétants, selon le rapport de l'UNFPA 2010.

Haïti, comme d'autres pays en développement, a vécu plusieurs « modèles » de développement. Ils se sont succédés en se confrontant les uns aux autres, se sont remplacés, se sont conjugués (Prévost *et al*, 2003). Au cours des années 1991 à 1996 surtout, des débats importants ont eu lieu sur la question d'un cadre idéal "de regroupement, de mobilisation et de participation de la population" dans une perspective de développement durable (Dorner, 1998).

Au cours de ces dernières années, les organismes d'aides internationaux encouragent l'État à appliquer les stratégies pour la mise en œuvre du processus de développement local par la décentralisation (CECI, 2010). Et, ces organismes parlent toujours de leur volonté d'accompagner le peuple haïtien dans ce processus. Certains d'entre eux travaillent pour la promotion d'un environnement favorable à la participation des populations à leur processus de développement à travers les organisations communautaires. Mais, entre les discours et la pratique, où en est-on vraiment? Et, qu'en est-il effectivement des organisations communautaires en Haïti?

Le processus de décentralisation en Haïti a débuté en 1987 avec la constitution qui a mis l'accent sur la décentralisation. A partir de ce moment, tous les gouvernements, par leurs discours, mettent en évidence la décentralisation pour susciter le développement local tant désiré. Même les agences de coopération et autres organisations internationales intervenant dans le pays supportent les actions liées au développement local. Cependant, certaines difficultés entravent le processus de développement : un état non fonctionnel pour favoriser le développement des collectivités, une économie en difficulté accentuée par la croissance démographique et des carences sociales majeures à travers le pays, pour ne citer que cela (Prévost *et al*, 2003 et Dumoulin, 2010).

Le gouvernement haïtien, notamment par ses ministères, essaie de mettre en place des stratégies pour inciter le développement local. Depuis 2001, le gouvernement haïtien, sous le leadership du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), poursuit sa réflexion sur la dynamique de développement local en organisant des activités spécifiques de promotion.

Les journées « Portes Ouvertes » organisées en 2010 constituent un champ de partage sur le développement local, à partir des expériences entre différents acteurs, notamment ceux qui ont une longue expérience dans la conduite des projets de développement à l'échelle locale, qu'il s'agisse des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat, des Organisations Non Gouvernementales, des organisations confessionnelles, des organisations communautaires de base, des prestataires de services du secteur privé, etc. Cet événement s'adresse à un public large de cadres des collectivités territoriales et de l'Etat, des ONG, du secteur privé, et autres. Lors de ces journées, la question du développement est toujours à l'ordre du jour¹.

Pour cette étude, nous avons retenu les stratégies utilisées par deux (2) institutions :

¹ : Développement local et Gouvernance locale. Expériences Haïtiennes, quel bilan ? Edition 2010

- ✓ le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) qui a pour mission d'élaborer des plans nationaux de développement économique et social et d'améliorer les systèmes de planification devant permettre l'utilisation optimale des ressources disponibles pour un développement économique et social équilibré. Et,
- ✓ l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), une agence de coopération, qui apporte son appui au développement local en Haïti à travers plusieurs projets et programmes. Dans le cadre de la présente étude, nous allons parler un peu d'un programme de développement local qui vient de terminer.

1.1.1 Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)

Selon les déclarations du directeur général, Ives Robert Jean, le Ministère accorde une attention particulière aux territoires locaux dans le cadre de l'aménagement et de la mise en œuvre du développement du pays. Il propose l'élaboration d'un instrument stratégique qui est le Schéma local de développement et d'aménagement du territoire. Il évoque plusieurs instruments mis au point durant la période d'exécution et d'un cadre méthodologique de référence qui est déjà mis en place pour l'élaboration des Plans communaux de développement. Selon le directeur général, cette démarche vise à permettre la cohérence et la cohésion dans l'action des acteurs impliqués dans le développement local (Alterpresse, 2012).

1.1.2 Agence canadienne de développement international (ACDI)

L'ACDI est une institution canadienne qui encourage le développement local en Haïti à travers ses interventions. Par le biais de son programme de développement local en Haïti (PDLH) mis en œuvre en partenariat avec le Centre d'Étude et de Coopération Internationale (CECI), l'ACDI vise l'amélioration du cadre et du niveau de vie de la population. Selon les données recueillies sur le site du CECI (<http://www.ceci.ca>), ce programme coordonne l'ensemble des investissements bilatéraux de l'ACDI dans le processus de développement local en Haïti. La stratégie de mise en œuvre s'appuie sur une intervention intégrée abordant simultanément plusieurs aspects du développement local dont la gouvernance locale et le développement socio-économique. Ainsi, ce programme vise à accroître les capacités nationales et locales en matière de développement local, de décentralisation et d'aménagement du territoire, et ce, en mobilisant les acteurs locaux par le biais de trois (3) axes d'intervention :

- ✓ Appui aux processus de développement local dans seize (16) communes de cinq (5) départements du pays : Artibonite, Nippes, Nord, Nord-est et Nord-Ouest.
- ✓ Appui institutionnel ciblé auprès de partenaires étatiques concernés par le développement local, l'aménagement du territoire et la décentralisation.
- ✓ Constitution d'une offre de formation et de recherche en développement local.

1.2 Emergence des organisations communautaires en Haïti

Tout processus de décentralisation visant le développement local doit tenir compte de l'ensemble des acteurs, notamment les organisations communautaires de la zone. En Haïti, les citoyens des communautés se regroupent dans plusieurs associations, organisations, coopératives, etc.

Le regroupement des haïtiens en organisations commence à la fin du 18^e siècle et même après l'indépendance d'Haïti en 1804 au moment où le pays a connu une tendance au morcellement de terres. Une tendance qui a été soutenue par les fondateurs de la patrie. Pour acquérir un lopin de terres, les cultivateurs devraient se regrouper. Depuis cette époque, il existe des groupements informels qu'on appelle aussi des associations d'entraide et de solidarité dépendamment des besoins à satisfaire et de la région. Ce sont en quelque sorte, des groupes collectifs de travail. Ils sont rémunérés soit en nature ou en espèce. De nos jours, il existe encore ces groupements au niveau des zones rurales. Les appellations de ces groupes diffèrent d'une zone à une autre : Kombit, escouade, corvée, etc. (Gayot, 1982-1983).

Quelques années après, on assiste à l'apparition d'autres groupements qui réalisent des activités autres que des activités agricoles. Citons entre autres : des organisations de jeunes, mixtes, des coopératives, des mutuelles, etc. Avec le mouvement d'émancipation de la femme, beaucoup de femmes se regroupent au niveau des zones rurales pour faire valoir leurs droits et combattre l'exclusion et la pauvreté. Jusqu'à nos jours, les haïtiens se regroupent pour lutter contre l'exclusion, la pauvreté et pour trouver les stratégies afin de transformer ou d'améliorer les conditions de vie des gens de la société soit à travers des groupes formalisés, soit à travers des groupes non formalisés. En d'autres termes, ces regroupements visent tous le développement de leurs communautés.

Cependant, il faut souligner également la présence d'un grand nombre d'organisations suite aux nombreuses catastrophes que connaît le pays. Beaucoup d'entre elles existent dans le seul but de bénéficier de l'aide internationale post catastrophes. Elles sont actives seulement après les catastrophes ou quand les agences de développement travaillent dans une zone et exigent une certaine participation organisée de la population. A ce groupe, il faut aussi ajouter celles qui existent juste pour bénéficier un projet. Elles sont créées sans aucune initiative locale et généralement sous la demande d'un financeur ou d'une autorité dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet.

1.3 Contexte au niveau de la commune de St Jean du Sud

Le département du Sud est l'un des dix départements d'Haïti. Il compte dix huit (18) communes. En matière de développement, plusieurs communes du département du sud disposent d'un fort potentiel inexploité. C'est le cas de la commune de St Jean. Située à 27 kilomètres de la ville des Cayes, chef lieu du département du Sud, la commune de St Jean du Sud compte vingt quatre mille trois cent quatre vingt dix neuf (24 399) habitants répartis au niveau de trois sections communales (IHSI, 2012). A l'instar

des autres communes du pays, la majorité de la population St Jeannaise se regroupe dans des organisations communautaires dans le but d'améliorer leurs cadres et leurs conditions de vie.

Figure 1: Localisation de la commune de St Jean du Sud (Haïti)



Source : Adaptée de Gardel, 2004

Selon la Constitution de 1987, la commune et la section communale constituent le niveau local. Notre étude se base sur la commune de St Jean du Sud qui comporte trois (3) sections communales. Elle est administrée par un Conseil Municipal de trois (3) membres élus pour quatre (4) ans. Cependant, il faut signaler que les élus de cette commune, tout comme d'autres, n'ont pas de ressources nécessaires pour être opérationnels. Et aussi, il faut ajouter les problèmes infrastructurels auxquels ils font face. En dépit de tout, certains d'entre eux font de leur mieux pour tendre vers le développement local.

De plus, il n'existe pas de véritables politiques de développement régional permettant de réduire les écarts existants au niveau de la société. Les politiques menées jusque-là, surtout en faveur des zones rurales, se sont révélées très inefficaces en raison, principalement, des problèmes de gouvernance et de synergie, de faible participation des populations dès l'identification des problèmes jusqu'à l'évaluation des actions menées à leur profit. La faible implication des populations constitue un frein à l'efficacité et à la durabilité des activités et des projets (Berepa, 2012).

Par contre, le développement de la commune pourrait être accéléré si une prise de conscience était établie sur un certain nombre de déterminants. D'abord, tout processus de développement d'un territoire s'amorce toujours de l'intérieur, et, repose sur une vision clairement établie à partir d'un diagnostic finement fait prenant en compte le contexte interne et le contexte externe (Bordeleau, 2012).²

² : Bordeleau Danièle (2012). Note de cours: Stratégies de développement local et régional. Université Senghor Alexandrie.

1.3.1 Les acteurs du développement au niveau de la commune

A l'instar des autres communes du pays, plusieurs acteurs interviennent à des niveaux et des logiques différents dans le processus de développement local au niveau de la commune de St Jean du Sud. Toutefois, il est évident que seule une démarche participative inclusive pourra permettre de rassembler toutes les forces de la communauté autour des enjeux de développement à l'intérieur de cette commune. Chaque acteur doit bien jouer son rôle pour arriver au but fixé.

✓ Le gouvernement central

L'Etat joue un rôle très important dans le processus de développement des collectivités territoriales. D'ailleurs, la Constitution de 1987 définit clairement les rapports entre l'état central et les Collectivités Territoriales. L'Etat a pour responsabilité d'allouer des ressources aux Collectivités Territoriales et de leur fournir une assistance technique. Dans le budget 2012 -2013, grâce aux parlementaires, un même montant est programmé pour chaque commune sans tenir compte des besoins de chacune d'elles (Bilan de l'action gouvernementale, 2012). Cependant, on se demande qui sera responsable de la gestion de ce montant ?

✓ Les services déconcentrés de l'Etat et les agences de coopération

Certaines institutions étatiques sont représentées dans la commune alors que d'autres ne sont pas présentes. Cependant, le manque de ressources matérielles, humaines et financières limite les actions de celles qui sont présentes.

Pour aider les populations face à la faiblesse de l'Etat, des agences de coopération et d'autres organisations apportent leur contribution dans le processus de développement local par la réalisation de certaines actions de développement. Certaines d'entre elles utilisent directement les organisations communautaires. Citons par exemple : Caritas (DCCH), GRESSAD, PADF (PRODEP), Cœurs Unis, Croix rouge, FAO, etc.

✓ Les autorités locales

La décentralisation dont il est question dans la Constitution haïtienne de 1987, divise le pays en trois niveaux de collectivités territoriales qui sont : le Département, la Commune et la Section Communale. La Commune est administrée par un Conseil Municipal de trois (3) membres élus au suffrage universel direct pour une durée de quatre (4) ans. Ce conseil est secondé par un Conseil d'Administration de la Section Communale (CASEC) et une Assemblée de la Section communale (ASEC). Ces élus locaux ont la volonté d'accompagner la population dans les actions de développement, mais ils n'ont pas les ressources (financières, matérielles et humaines) pour fonctionner et être autonomes.

✓ La société civile

Dans le cas de notre étude, le thème société civile désigne l'ensemble des groupements, des associations, des organisations non gouvernementales locales, des associations religieuses, des associations syndicales ou patronales, des associations de femmes, de jeunes, des coopératives, etc.

Selon les informations reçues de la Mairie de St Jean du Sud sur l'enregistrement des organisations communautaires de base, la commune de St Jean du Sud compte environ une cinquantaine d'organisations communautaires. De façon informelle, il existe pas mal d'autres qui fonctionnent sans aucune autorisation. Bien qu'elles interviennent dans des domaines différents, elles ont toutes presque le même objectif : « travailler en vue d'améliorer les conditions de vie des gens de la commune ».

✓ Le secteur privé

Au niveau de la commune de St Jean du Sud, les principaux acteurs du secteur privé sont généralement dans le domaine du commerce et de service. Leur contribution au développement socio-économique de la commune est très faible. Il faut dire aussi que la majorité des commerçants fonctionne dans l'informel (Jean B., 2003).

1.4 Importance du sujet

Le principal objectif de toute politique de décentralisation est de consolider les communautés. Le développement d'une communauté suppose la participation réelle des personnes et des groupes qui la composent. Ils doivent donc être interpellés par les actions de développement local. La responsabilisation de chaque citoyen de la communauté et de toute la communauté qui se regroupe à travers les organisations communautaires est nécessaire.

Les autorités locales poursuivent la volonté d'améliorer les conditions de vie des gens. Elles reçoivent le support de certains acteurs externes qui interviennent au niveau de la commune. Ces acteurs externes sont principalement l'Etat (via ses ministères et les services déconcentrés des ministères), les agences de développement et autres organisations non gouvernementales nationales. Etant donné que l'objectif premier de tous ces acteurs c'est de contribuer au développement local, certaines questions doivent être examinées : d'une part, les acteurs externes favorisent-ils la participation des organisations communautaires dans le processus de développement de la commune? Quelles sont les stratégies qu'ils utilisent pour promouvoir le développement dans la commune ? D'autre part, est ce que l'Etat et les autres acteurs externes valorisent les actions menées par les organisations communautaires qui utilisent leurs propres moyens?

Tel est l'intérêt de ce mémoire de fin d'études qui vise à étudier le rôle joué par les organisations communautaires haïtiennes dans le processus de développement local au niveau de la commune de St Jean du Sud. En se référant aux résultats de l'étude, certaines propositions sont formulées pour mieux intégrer les organisations dans leur propre développement.

Ainsi, de manière générale, ce mémoire contribue à répondre à la question suivante : « Quel est le rôle des organisations communautaires haïtiennes, comme partenaires, dans le processus de développement local ? »

De façon spécifique, il nous permet de répondre à ces différentes questions :

- ✓ quelles sont les stratégies utilisées par les organisations communautaires pour la mise en œuvre des actions de développement local ?
- ✓ à quel niveau l'Etat et les organisations non gouvernementales (ONG) intègrent les organisations communautaires dans les actions de développement local?

1.5 Proposition de recherche

Notre proposition de recherche se formule comme suit : *L'intégration des organisations communautaires haïtiennes structurées dans le processus de développement local, tout en contribuant à celui-ci, favorise la participation citoyenne. Par conséquent, elles ont un rôle réellement contributif dans le processus.*

1.6 Objectifs

Pour mieux orienter notre étude et obtenir des réponses aux questions citées plus haut, les objectifs suivants ont été fixés.

1.6.1 Objectif général

Tenant compte du rôle des organisations communautaires haïtiennes dans le développement des communautés, de façon générale, cette étude envisage de contribuer à une meilleure intégration de ces organisations dans le processus de développement local.

1.6.2 Objectifs spécifiques

Spécifiquement, elle vise les objectifs suivants :

- ✓ Analyser les stratégies utilisées par les organisations communautaires pour mener des actions de développement local.
- ✓ Mettre en évidence le niveau de la participation des citoyennes et citoyens de la commune dans le processus de développement local.
- ✓ Identifier les stratégies utilisées par les acteurs externes pour susciter le développement local.
- ✓ Faire des propositions pour une meilleure intégration des organisations communautaires au processus de développement local.

1.7 Résultats escomptés

Lors des entretiens avec les responsables des organisations et sur la base des objectifs poursuivis, des données ont été recueillies sur les différentes stratégies utilisées par les organisations communautaires et les acteurs externes pour promouvoir le développement local au niveau de la commune et aussi le

niveau de participation de la population dans la réalisation de ces actions. De ce fait, à la fin de notre étude, les résultats suivants sont attendus :

- ✓ les stratégies utilisées par les organisations pour mener des actions de développement local sont analysées ;
- ✓ le niveau de la participation des citoyennes et des citoyens dans le processus de développement local est mis en évidence ;
- ✓ les stratégies utilisées par les acteurs externes pour susciter le développement local sont identifiées ;
- ✓ des propositions sont faites pour une meilleure intégration des organisations communautaires au processus de développement local.

2 Présentation de la revue de littérature en lien avec le développement local

Pour une meilleure compréhension de notre sujet d'étude, à travers ce chapitre, nous présentons certains concepts liés au développement des communautés, et aussi les différentes étapes du développement local telles que décrites par Vachon (1993). Enfin, une analyse critique sera présentée sur quelques recherches antérieures réalisées sur le développement local en Haïti.

2.1 Présentation de quelques approches de développement des communautés

Le concept de développement local est par nature pluridimensionnelle et par conséquent sa compréhension fait intervenir plusieurs autres concepts. Dans cette première partie, six (6) approches liées au développement des communautés seront abordées.

2.1.1 *Le développement local*

Le développement local s'est vu aborder sur plusieurs angles. Certains le qualifient de nature progressiste et d'autres de nature plutôt libérale.

De nature libérale, le développement local est défini comme suit :

[...] une stratégie d'intervention économique par laquelle des représentants locaux des secteurs privés, public ou social travaillent à la valorisation des ressources humaines et financières d'une collectivité, en s'associant au sein d'une structure sectorielle ou intersectorielle de travail, privée ou publique, dotée d'un objectif central de développement d'emploi (Tremblay *et al.* 2009 p. 40).

Ceux qui le considèrent comme une action progressiste le définissent comme étant :

[...] l'expression d'un changement social caractérisé par la montée du partenariat, l'émergence d'acteurs différents, la recherche de solutions alternatives à celles des appareils macro économiques (Etats, grands groupes), l'introduction de critères sociaux et culturels à côté de rationalité purement économiques. (Tremblay *et al.* 2009 p. 35).

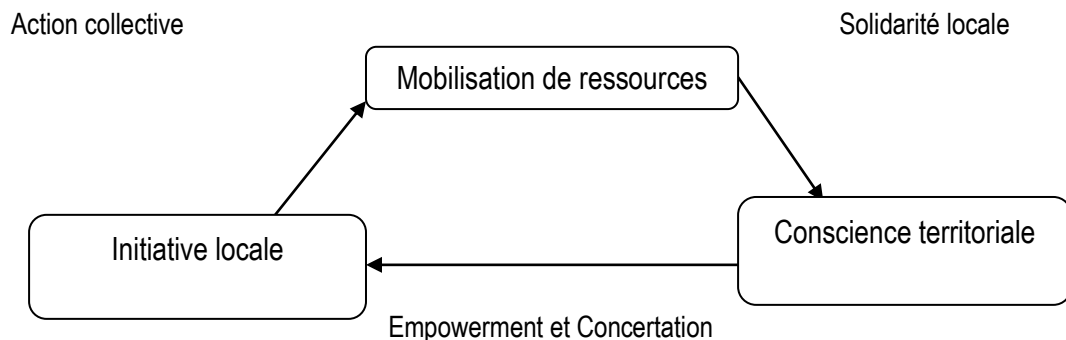
Le développement local libéral, aussi appelé développement par le haut, favorise la dimension économique, et, les initiatives sont toujours menées par des acteurs venant de l'extérieur. Par contre, le développement local communautaire ou progressiste est préoccupé par la dimension sociale et la dimension économique simultanément où le microsocial a une emprise sur le macrosocial. Et, les initiatives de développement proviennent majoritairement de la communauté (Tremblay *et al.* 2009).

Dans le cadre de notre étude, le développement local de type progressiste nous intéresse le plus. Car ce type de développement vise des alliances stratégiques, des partenariats et des réseaux entre l'État,

les ONG et la communauté pour une meilleure mobilisation des ressources. Le développement local progressiste se centre sur deux (2) principes centraux (Fontan, 2012)³:

1. Une vision du développement, qui :
 - ✓ permet à la communauté de bénéficier des retombées économiques qui serviront à mettre en place les infrastructures de base ;
 - ✓ prône aussi le respect des groupes et des individus marginalisés ;
 - ✓ est porteuse d'égalité, d'équité et de solidarité ;
 - ✓ se veut une approche intégrée de développement ;
 - ✓ mobilise les ressources sectorielles et territoriales diversifiées (stratégiques, alliances, réseaux, partenariat) ;
 - ✓ vise des résultats concrets quantitatifs en vue d'améliorer les conditions des gens de la communauté.
2. Une mission de développement par le bas, altière, solidaire et écologique. Ainsi donc, l'initiative locale est le point de départ de ce type de développement comme présenté dans la figure ci après :

Figure 2: L'initiative sociale comme plateforme du développement



Source : Temblay, Klein et Fontan, 2009

2.1.2 La participation citoyenne et l'empowerment

La participation citoyenne s'exprime dans une implication du citoyen dans les processus décisionnels le concernant au niveau local et national, et dans une forme plus individuelle, avec l'insertion de la personne dans les projets communautaires en vue d'une certaine transformation de son milieu et de la société (Mercier, 2009).

Les autorités locales et les acteurs de développement externes ont besoin de l'appui des citoyennes et des citoyens du milieu pour réaliser des actions de développement. D'ailleurs, il revient à eux de

³ : Fontan, 2012. Intervention par vidéo conférence dans le cadre du cours : *Stratégies de développement local et régional*. Université Senghor.

mobiliser les ressources locales et de mettre leur savoir faire à la disposition des autres acteurs de développement pour favoriser la prise de décision en vue de promouvoir le développement local.

Donc, la participation citoyenne est l'essence même du processus de développement dans une communauté donnée. Les citoyennes et les citoyens du milieu doivent participer dans toutes les étapes du processus pour sa réussite. Leur implication permet d'identifier les vrais problèmes, les vraies causes et les solutions appropriées pour éviter des investissements inutiles ou créer beaucoup plus de problèmes à la communauté au lieu de les améliorer. Ainsi, les citoyennes et les citoyens peuvent s'approprier des actions. Ce qui contribuera aussi à assurer la pérennité des actions menées; d'où la notion d'empowerment.

La notion d'empowerment est définie comme étant une tentative d'élargissement de l'ensemble des actions possibles, individuellement et collectivement, afin d'exercer un plus grand contrôle sur sa réalité et sur son bien-être (Dufort & Guay, 2001). L'empowerment, qui est parfois défini en français par développement du pouvoir d'agir, d'autonomisation, est considéré comme un outil de développement, une condition de réussite économique, un gage de renforcement de la cohésion sociale et d'accroissement des compétences des individus à travailler ensemble, à délibérer ensemble puis à décider ensemble (Venne, 2003).

2.1.3 Les organisations communautaires

En se basant sur la définition de certains auteurs et institutions, nous pouvons comprendre que les organisations communautaires sont considérées comme des regroupements de citoyens issus d'une même communauté, constitués formellement et ayant une existence légale, reliés à des intérêts communs et non inclus dans les autres catégories. Ces organisations apportent une réponse aux besoins des gens de la communauté afin de transformer et d'améliorer les conditions quotidiennes de vie. Le mode de fonctionnement est participatif et démocratique. Ils sont libres de déterminer leur mission, leurs approches, leurs pratiques et leurs orientations (Caroline, 2010 ; SACAIS, 2001 et SACAIS, 2004).

Au niveau communautaire, les organisations sont connues sur plusieurs appellations : associations, coopératives, organismes, groupements, organisations, etc. Elles sont des organisations à but non lucratif (OBNL). Cela veut dire, du point de vue juridique, ces organisations, ont des activités ayant un but premier autre que l'enrichissement de l'organisation. Elles sont administrées par un conseil d'administration ou un comité exécutif. Pour fonctionner, ces organisations sollicitent des dons, du support financier de l'Etat et des agences de coopération. Elles utilisent aussi leurs propres fonds.

Le mouvement des associations et des organisations s'est imposé sur la scène politique locale avec la décentralisation. Les organisations communautaires jouent un rôle d'interlocuteurs qui transigent avec les pouvoirs publics. C'est un moyen pour les citoyennes et les citoyens d'une communauté de mener des actions collectives pour le bien être de la communauté en question. L'existence des organisations communautaires dans un milieu favorise la participation citoyenne et la démocratie locale (Busby,

2003). Par conséquent, les organisations communautaires constituent l'un des maillons indispensables dans le processus de développement local.

Depuis des années, la société civile des pays du Sud se regroupe en de dizaines de milliers d'associations ayant pour objectif d'encourager la mise en place des infrastructures socio-économiques au niveau de leurs communautés. Elles réalisent plusieurs projets qui traduisent, de différentes manières, leurs aspirations à une autre économie et à un autre développement. Tout cela traduit la volonté de ces pays d'appliquer les principes en matière de développement local. Généralement, ces projets reçoivent le financement des financeurs internationaux moyennant un contrat avec l'Etat, les collectivités territoriales et certaines associations (Favreau *et al.* 2002).

2.1.4 *L'approche territoriale intégrée*

L'approche territoriale intégrée, souvent utilisée en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, vise la recherche de solutions aux problèmes vécus par les populations sur les territoires concernés, par l'implication des principaux acteurs du milieu. L'approche privilégie la concertation des partenaires dans la détermination, le soutien et la réalisation des actions, dans une perspective de vision globale (multisectorielle), de cohérence, d'efficacité, d'effet durable et d'économie (Ottroh, 2011).

Cette approche concerne un territoire bien spécifique. Elle vise le développement économique du territoire en question, l'identité régionale (sentiment d'appartenance) et le développement social par la mise en place d'infrastructures sociales (Favreau, 2003). Elle exige une complémentarité de compétences des acteurs en vue de faire des interventions multisectorielles cohérentes. Dans ce cas, la sensibilisation, l'intégration et l'implication des acteurs locaux dans tout le processus sont le fondement de cette approche. La valorisation des ressources locales peut contribuer au développement social. Ensuite, cette approche nécessite le partenariat entre les acteurs internes et externes de la communauté en question et la solidarité entre les gens de la communauté. Ce partenariat a pour objectif de réunir tous les acteurs (internes et externes) autour d'une même vision. Et, des stratégies qui peuvent assurer la durabilité du processus de développement du territoire seront identifiées.

Assurer la durabilité du développement territorial intégré suppose la prise en compte de trois (3) éléments essentiels : « 1) le social doit être au poste de commande ; 2) l'économie doit être considérée pour ce qu'elle est, un instrument et non une fin du développement ; 3) l'environnement doit constituer une conditionnalité nouvelle dans les choix économiques qui s'opèrent [...] » (Favreau et Lucie, 2000).

De ce qui précède, on peut comprendre que la durabilité du développement local repose sur : l'équilibre environnemental afin que la satisfaction des générations futures ne soit pas compromise par les générations actuelles, la justice sociale et l'équité et le développement économique. Quoiqu'il en soit, pour arriver à instaurer une justice sociale, répartir de façon équitable les richesses et gérer rationnellement les ressources naturelles, les acteurs de développement doivent tenir compte de la participation effective des populations à tous les niveaux du processus.

2.1.5 *La participation de la communauté à son développement*

La stratégie la plus efficace à utiliser pour inciter les changements de valeurs et de comportements sociaux des populations pour améliorer l'efficacité des programmes de développement demeure la participation populaire (Jean Baptiste, 2008). C'est une démarche basée beaucoup plus sur un rapport de partenariat entre les communautés directement concernées par l'action avec les autres acteurs. Les communautés ont un droit de contrôle sur les initiatives et les orientations de développement et exercent un pouvoir de décision sur les ressources sur leur utilisation actuelle et future. C'est, en ce sens, un moyen pour responsabiliser les populations (Tremblay *et al.* 2009),

La participation de la communauté est l'un des facteurs qui stimule le processus de développement local. L'objectif vise à amener les communautés à prendre des initiatives débouchant sur la gestion collective au profit du développement de leurs communautés. De ce fait, les acteurs locaux doivent participer activement dans tous les aspects du processus de développement, depuis l'identification des problèmes par le diagnostic du milieu jusqu'à la mise en œuvre des initiatives de développement pour la planification stratégique locale de développement et l'évaluation.

La participation de la communauté pour la réalisation du développement local exige la mobilisation des acteurs de la communauté par des leaders de la même communauté pour assurer la pertinence des actions retenues. Puisque ce sont les citoyens qui subissent directement les conséquences des décisions, ils se mobilisent d'autant plus volontiers dans une démarche s'ils ont la possibilité de faire valoir leur position (www.vedura.fr). Cette mobilisation se fait à travers l'animation et la sensibilisation qui sont très importantes dans le développement local. Ensuite, les stratégies définies dans le cadre du processus de développement doivent être consensuelles pour éviter d'éventuels conflits ou même des situations qui peuvent bloquer le processus de développement visé. Ainsi, comme l'a si bien fait remarquer Fontan (1992) :

Le développement local repose sur la prémisse de la participation de tous les acteurs et, à ce titre, beaucoup d'énergie est investie dans des activités pour renforcer le dialogue entre les différents groupes. Ce dialogue favorise le compromis qui, tout en libérant des ressources (financières, humaines, techniques), vise à respecter un consensus autour des enjeux de la revitalisation, de l'équité, de la démocratisation et de la durabilité. (p. 37)

2.1.6 *Le développement économique communautaire (DEC)*

Le DEC est une forme particulière de développement économique qui se fait au niveau local. Selon les tenants de cette stratégie de développement, elle se caractérise par trois (3) aspects : 1) la volonté de s'attaquer contre toutes les formes de marginalisation socio-économique ; 2) la prise en charge du développement de la communauté par elle-même ; 3) l'intégration des dimensions sociales et économiques par les intervenants (Fontan, 1994). Ainsi donc, le DEC est défini comme étant :

Une stratégie globale d'intégration d'objectifs sociaux et économiques pour la revitalisation socioéconomique d'une communauté marginalisée. Une stratégie où, par

la valorisation des ressources locales et des recours à de nouvelles solidarités, des organisations et des institutions contrôlées démocratiquement par des représentants de la communauté sont créées. Enfin, il s'agit, d'une stratégie où des représentants de la communauté sont délégués à des institutions extérieures qui ont une influence sur la gestion des ressources locales (Tremblay *et al*, 2009 p.42).

Selon Fontan, cité plus haut, ces institutions sont des outils d'intervention adaptés aux besoins de la communauté. Ces outils peuvent être des corporations de développement économiques communautaires (CDEC), des fonds communautaires d'emprunts, des groupes de soutien aux entreprises communautaires, etc.

La première CDEC a vu le jour aux Etats Unis vers les années 60 au moment où il y avait un double mouvement ; d'un coté les noirs qui revendiquaient leurs droits civils et économiques et de l'autre coté, l'Etat qui voulaient déclarer la Guerre à la pauvreté (Peirce et Steinback, 1987 in Fontan, 1994). Il faut dire que les CDEC donnent de bons résultats au Canada, car ils démontrent comment on peut former et intégrer les gens exclus sur le marché du travail et contribuer à leur développement socio-économique (Fontan, 1994).

La Coopérative de consultation en développement (Coopérative la Clé, 2007) présente le développement économique communautaire comme étant le résultat d'un processus basé sur les grands principes suivants:

- ✓ la prise de conscience d'un problème collectif qui mérite d'être changé,
- ✓ la réalisation d'un diagnostic avec la communauté pour agir,
- ✓ la mobilisation et l'animation pour susciter et maintenir la participation des membres de la communauté,
- ✓ l'élaboration d'une stratégie de développement par la communauté et les organisations existantes en s'inspirant du diagnostic réalisé,
- ✓ la planification opérationnelle du développement (concertation des différents acteurs, partenariats),
- ✓ la réalisation d'initiatives de développement (réalisation et gestion de projets concrets),
- ✓ l'évaluation des processus et des résultats.

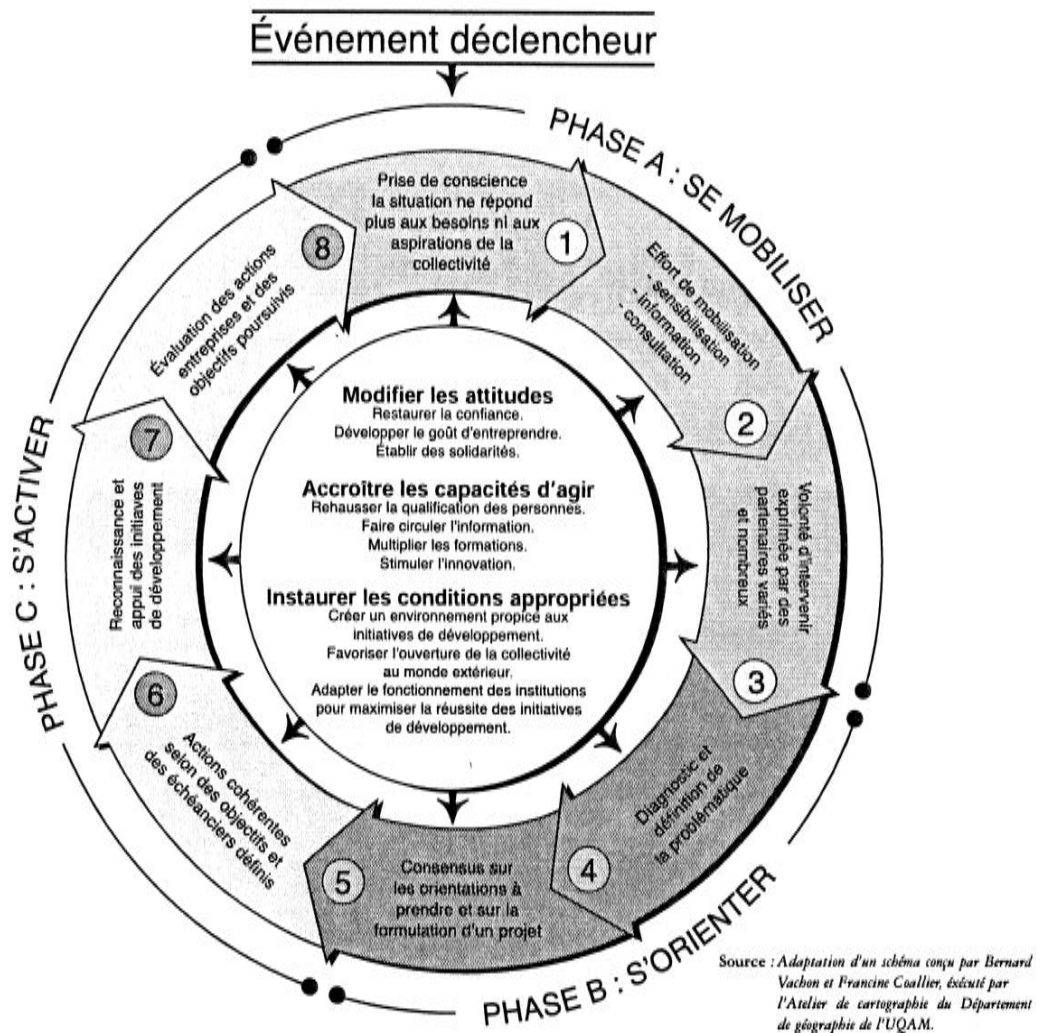
Donc, on peut conclure que le développement économique communautaire vise les dimensions économiques et sociales du développement. Il insiste beaucoup sur la participation des populations défavorisées à la revitalisation grâce à des stratégies partenariales, de changement social à partir des critères économiques, sociaux et culturels (Coopérative la Clé, 2007)

2.1.7 Les grandes étapes d'une démarche de développement local

Le développement local (DL) est un processus continu et en spirale comme l'a dit Boulet (1998). Il se rapporte aux diverses initiatives mises en avant, dans un cadre d'actions partenariales, par les acteurs intéressés à l'amélioration des conditions de vie dans leur environnement immédiat. Les objectifs de la démarche adoptée sont à la fois économiques et sociaux (Joyal, 2012).

Pour sa part, Vachon (1993) compare ce processus à une grande roue qui a pour objectif de sensibiliser les citoyennes et les citoyens afin de prendre en charge le développement de leurs communautés. Généralement, le processus de développement vient d'un événement déclencheur qui suscite un besoin chez la population. Il faut un consensus pour la mise en place des initiatives de développement afin d'améliorer la situation. Comparé à une grande roue, Vachon présente ce processus en trois (3) phases et en huit (8) étapes comme décrit ci après :

Figure 3: La roue du développement local



Source : Solidarité rurale du Québec à Nicolet, 1998

Phase A : Se mobiliser

C'est la base de tout processus de développement. C'est un moyen d'agir collectif. C'est le rassemblement des forces et ressources (compétences, savoirs et ressources) de la communauté pour agir ensemble sur une situation. Dans cette phase, la mise en place d'un comité leader pour arriver à mobiliser les acteurs de la communauté est très importante. Elle se divise en trois (3) étapes :

- ✓ Etape 1 : Favoriser une prise de conscience de la situation de la communauté et la mise en place d'un comité leader.
- ✓ Etape 2 : Mobiliser et sensibiliser les citoyennes et citoyens en les transmettant des informations claires et pertinentes afin de susciter le sentiment d'appartenance chez eux et de trouver ensemble les actions à mener pour changer la situation.
- ✓ Etape 3 : Susciter la volonté de la population à intervenir par l'intégration des représentants de tous les secteurs de la communauté.

Phase B : S'orienter

A ce niveau, il faut identifier les problèmes prioritaires et les solutions de façon consensuelle pour une meilleure orientation et planification des actions à mener. Cela peut se faire en deux (2) étapes :

- ✓ Etape 4 : Etablir le diagnostic du milieu en réalisant une analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces. Il faut aussi mettre en évidence les différentes ressources existantes et hiérarchiser les problèmes afin de trouver les solutions efficaces.
- ✓ Etape 5 : Trouver un consensus sur les orientations priorisées en organisant des rencontres de validation du travail. Ces rencontres offrent la possibilité d'obtenir l'adhésion de la population sur le diagnostic, les problèmes identifiés et les orientations à prendre.

Phase C : S'activer

Suite à l'identification des problèmes prioritaires et des solutions à apporter avec le consensus de la population, c'est maintenant le moment d'élaborer un plan d'action afin de réaliser les activités visées. C'est le moment d'agir et de faire face aux résistances et aux oppositions. La prise en considération de ces trois (3) étapes est essentielle :

- ✓ Etape 6: Elaborer un plan d'action très clair, avec l'adhésion de tous, qui définit les objectifs, les actions, les moyens et la durée.
- ✓ Etape 7: Favoriser l'appui des preneurs de décisions aux initiatives pour éviter des conflits et le blocage des activités.
- ✓ Etape 8: Réaliser une évaluation selon des critères bien définis afin de rectifier les erreurs pour la mise en œuvre de nouvelles actions en respectant les mêmes étapes.

2.2 Analyse critique de rapports d'études sur le développement local en Haïti

Notre étude met l'accent sur les organisations communautaires de la commune de St Jean du Sud qui réalisent des actions de développement, soit avec l'appui financier externe (Etat, ONG ou autres), soit avec leurs fonds propres (ressources matérielles, humaines et financières). Toutefois, cela ne nous empêche pas de jeter un coup d'œil sur certains rapports d'études sur le développement local en Haïti. Car, la notion de développement local en Haïti a fait l'objet de plusieurs études.

Dans son étude sur les enjeux et les contraintes du développement local en Haïti, Dumoulin relève les différents problèmes qui entravent le processus de développement tant souhaité en Haïti en prenant en compte : d'une part, des préoccupations d'ordre interne incluant les problèmes de politique nationale, de gouvernance locale, de culture et d'environnement ; et d'autre part, les problèmes qui sont liés aux projets de développement et à la coordination de l'aide internationale.

Pour sa part, l'ACDI a confié au Groupe de recherche en administration publique et management international de l'Université de Sherbrooke (Prévost et al.) le mandat de dresser le bilan d'expériences haïtiennes ciblées afin d'identifier les conditions de succès et d'échec du développement local, d'analyser ces expériences et de dégager un schéma conceptuel et/ou des principes directeurs en matière de développement local et de gestion de projets de développement local en Haïti et élaborer, avec et pour l'ACDI, un programme d'intervention afin de soutenir, consolider et favoriser le développement local en Haïti. Dans ce rapport, certains éléments de blocage au processus de développement local sont énumérés et des propositions sont présentées. Il insiste aussi sur la participation des citoyens dans le processus.

De son côté, dans son mémoire sur la « Dynamique des associations paysannes et le développement local », Jean Baptiste a expliqué les dynamiques mises en place par une coordination d'organisations dans l'arrondissement de Belle Anse dans le cadre d'un projet pour contribuer au développement local. Il a enfin mis l'accent sur les actions menées par cette coordination grâce au financement d'un acteur externe.

Il faut noter que ces études mettent en exergue les contraintes gouvernementales mais aussi celles auxquelles font face les ONG et autres organisations, qui sont des acteurs externes de développement, ainsi que les apports de ces derniers au développement local. Elles insistent aussi beaucoup sur les organisations qui reçoivent le soutien financier extérieur.

Cependant, il apparaît qu'elles font peu de cas des autres organisations communautaires. Alors qu'en Haïti, la majorité des organisations communautaires utilise leurs propres moyens pour mener des actions de développement. Ces actions contribuent grandement à améliorer les conditions de vie de la communauté. Et, grâce à leur dynamisme, elles stimulent la participation des populations.

De plus, le cas d'une coordination d'organisations dans une localité qui reçoit du financement d'une ONG ne suffit pas pour dire que toutes les organisations haïtiennes participent au processus de

développement local. Si on tient compte de la définition des actions communautaires⁴, on ne peut pas seulement considérer les organisations qui réalisent des actions menées avec les appuis financiers de l'extérieur comme étant des actions de développement. Est-ce pourquoi, notre étude met l'accent sur les organisations communautaires au niveau d'une commune qui réalisent des actions communautaires de développement soit avec l'appui financier extérieur, soit avec leurs fonds propres.

Enfin, suite à la présentation de certains concepts liés au développement des communautés, des différentes étapes de la démarche de développement local et l'analyse critique de quelques études déjà réalisées sur le développement local en Haïti, il revient de présenter la méthodologie adoptée pour la réalisation de notre étude.

⁴ : Action communautaire : Action collective et solidaire entreprise par les gens dans une communauté afin d'améliorer leurs conditions de vie et développer la communauté.

3 Méthodologie de recherche

Le processus de réalisation de la présente étude privilégie une démarche participative et progressive organisée en diverses étapes successives et complémentaires : d'une part, des données ont été collectées au niveau des bibliothèques et sur des sites internet (voir références bibliographiques) ; et d'autre part, lors de notre stage au Canada, les entretiens avec des responsables des organismes communautaires et la participation à certaines rencontres nous ont aussi permis de collecter certaines données très utiles pour la formulation des propositions dans le chapitre suivant. Et enfin, grâce aux entrevues et observations sur le terrain dans la zone d'étude, nous avons obtenu d'autres informations nécessaires pour la réalisation de l'étude. La démarche suivie, les méthodes, les outils et les techniques utilisés pour la collecte des données afin de répondre aux différentes questions soulevées dans la problématique de notre étude, et aussi pour confirmer ou infirmer la proposition de notre recherche sont présentés au niveau de ce chapitre.

3.1 Approches et variables

Afin de mieux comprendre certains facteurs, les approches qualitatives et quantitatives ont été utilisées. Notre étude se base sur trois (3) variables : les Organisations Communautaires (OC), la Participation Citoyenne et le Développement Local (DL). Les deux (2) premières sont considérées comme étant indépendantes (OC) et la dernière comme étant la variable dépendante (DL). Par conséquent, tout au long de l'étude, nous essayons d'établir la relation existante entre les trois (3) variables et de démontrer comment les variables indépendantes peuvent influencer la variable dépendante. Pour le faire, des indicateurs clés et bien définis seront pris en considération, tels :

- ✓ Niveau de participation des citoyennes et des citoyens dans les actions de développement local.
- ✓ Niveau d'efficacité des stratégies utilisées par les organisations communautaires.
- ✓ Niveau d'implication des organisations communautaires dans les actions menées par les acteurs externes.
- ✓ Taux de changement des conditions de vie de la population grâce aux actions de développement.

3.2 Collecte de données documentaires

Afin de mieux traiter le sujet, de tenir compte des différents concepts de notre étude, d'enrichir notre revue de littérature et de comparer les idées, divers documents présentant des informations sur les différents concepts du sujet à étudier sont consultés au niveau des bibliothèques de l'Université

Senghor d'Alexandrie, du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) et sur des sites internet fiables.

Les documents consultés traitent la problématique du développement local dans les pays du Sud et du Nord, au niveau de l'Amérique latine, en Haïti, au Québec, etc. Bon nombre des documents au niveau de la bibliothèque du SACAIS décrivent le processus de développement local au Québec, les stratégies du gouvernement québécois pour inciter le développement local, les stratégies utilisées par les organismes communautaires québécois pour encourager le développement local, etc. En consultant ces documents, nous avons compris certaines stratégies utilisées par d'autres organisations communautaires et acteurs de développement évoluant dans d'autres zones qui présentent certaines caractéristiques semblables à notre zone d'étude.

3.3 Les outils et techniques de collectes de données

Afin de collecter des données pertinentes et nécessaires pour la réalisation de la présente étude, nous avons utilisé des outils et des techniques qui sont détaillés dans les lignes qui suivent.

3.3.1 *Observations directes sur le terrain*

Avant de débiter les études de terrain, des visites d'observation et de prise de contact sont réalisées. Nous avons discuté avec certains représentants des organisations de développement œuvrant dans la commune. Nous avons profité également pour inventorier les différentes organisations existantes et identifier leurs caractéristiques. Aussi, avons-nous participé à certaines rencontres dans le cadre du suivi réalisé par une Organisation Non Gouvernementale nationale et une organisation intermédiaire exécutant des projets avec certaines organisations communautaires de la commune. Ces rencontres réunissaient les bénéficiaires du projet issus de deux (2) sections communales.

3.3.2 *Entretien sur le terrain*

Pour une meilleure compréhension de la situation existante dans la commune, un questionnaire d'enquête élaboré à cet effet a été administré à un certain nombre d'organisations de la commune. Ce questionnaire tient compte de :

- ✓ la structure des organisations,
- ✓ les domaines d'intervention et des principales activités ou projets qu'elles réalisent,
- ✓ les stratégies utilisées pour impliquer les citoyennes et les citoyens dans les actions communautaires,
- ✓ leurs relations avec les acteurs externes (Etat, ONG et autres),
- ✓ les stratégies utilisées par les acteurs externes pour impliquer les organisations communautaires dans les actions de développement,

- ✓ les domaines d'interventions des acteurs externes,
- ✓ le niveau de satisfaction de la communauté par rapport aux actions menées par les acteurs externes,
- ✓ leurs suggestions à l'endroit de ces acteurs externes,
- ✓ les contraintes auxquelles elles font face, etc.

De ce fait, un échantillon représentatif a été sélectionné afin d'obtenir des résultats clairs et précis et ainsi assurer la fiabilité de l'étude.

a. Echantillonnage

Etant donné que la commune comprend trois (3) sections communales et tenant compte de certaines limites, nous avons choisi notre échantillon pour réaliser cette étude. La méthode d'échantillonnage aléatoire stratifié a été utilisée pour constituer l'échantillon dans le cadre de cette étude. Les strates sont représentées par les sections communales.

Au premier abord, la Mairie de la commune nous a délivré la liste des organisations communautaires intervenant sur son territoire répondant aux critères définis. Le nombre d'organisations communautaires était de cinquante (50) (Annexe 4). Cependant, lors de nos visites de terrain et d'entretien avec certains leaders de la commune, nous avons constaté que vingt (20) d'entre elles n'existaient plus au moment de l'étude, soit à cause de la forte migration des gens soit à cause du manque de moyens financiers pour fonctionner. Ensuite, nous avons réparti les trente (30) qui existent en fonction de leurs sections communales et de leurs secteurs d'interventions. Donc, nous avons choisi, de façon aléatoire, douze (12) organisations qui peuvent nous fournir des informations fiables, claires et précises pouvant contribuer à l'avancement de l'étude en tenant compte de leur répartition au sein des sections communales.

Ainsi, ces douze (12) organisations qui représentent 40% de notre population mère (soit 30 organisations) ont été retenues pour les enquêtes. Au niveau de cet échantillon figure différents types d'organisations (regroupant hommes, femmes, jeunes et mixtes) intervenant dans des domaines différents (agriculture, environnement, infrastructures, social, etc.). Toutes les trois (3) sections communales étaient prises en compte.

Table 1: Répartition des organisations à travers la commune de St Jean du Sud

Section communale	Nombre d'organisation enregistrée à la Mairie	Nombre d'organisation fonctionnelle sur le terrain	Nombre d'organisation retenue
1 ^{ère}	15	10	4
2 ^{ème}	12	7	3
3 ^{ème}	23	13	5
Total	50	30	12

Source : Mairie saint jean du Sud et enquête de terrain, août 2012

b. Entrevues

Pour avoir accès aux informations nécessaires et précises permettant de traiter le sujet, et pour permettre aux gens de mieux participer, tout en utilisant les techniques appropriées, nous avons adopté les entrevues semi-structurées. Des groupes de discussion et de réflexion ont été planifiés et réalisés avec les représentants des différentes organisations retenues. Ce qui nous a donné une idée globale sur le sujet à développer. Cette étape constitue la base de l'étape suivante, qui est la réalisation d'enquête, et nous permet d'éclaircir certains points lors des rencontres.

3.3.3 Réalisation d'enquête

A ce niveau, la prise de contact avec les personnes concernées bien avant nous a facilité la tâche. Nous avons effectué des enquêtes approfondies sur la base d'un questionnaire d'enquête qui était préparé à cet effet. Le questionnaire, donné en annexe 3, a été administré en personne à l'échantillon sélectionné afin de gérer le peu de temps que nous avons pour la réalisation du travail, de mieux mener les enquêtes et de bien clarifier les questions à la compréhension des enquêtés.

Etant donné qu'une partie de notre sujet privilégie l'approche qualitative, certains de nos indicateurs ne pourraient pas être mesurés. Cependant, nous pouvons les apprécier grâce à une catégorisation pour mieux comparer les données recueillies et enfin en tirer une conclusion.

3.4 Apport du stage professionnel

Notre expérience de stage au SACAIS, la consultation de certains documents, l'accès à certains sites internet, les entretiens avec les représentants de certains organismes communautaires québécois et la participation à certaines rencontres nous ont permis de comprendre le rôle des organismes communautaires québécois dans le développement du Québec. Les différentes activités réalisées au sein du SACAIS pour s'acquitter du mandat qui nous a été confié et l'encadrement du superviseur nous ont aidé à mieux comprendre le processus de développement local au Québec et aussi à tirer des leçons pratiques qui pourront s'adapter en Haïti. Ensuite, nous avons eu la chance d'administrer le questionnaire d'enquête à un organisme communautaire au Québec et aussi d'utiliser certaines questions dudit questionnaire lors des entretiens avec certains responsables d'autres organismes. Ce qui nous a permis d'identifier les stratégies utilisées par les organismes communautaires pour promouvoir le développement local et aussi celles du gouvernement (cf. Annexe 2) pour inciter et encourager le développement local.

Le gouvernement québécois utilise dix neuf (19) ministères et certains organismes pour parrainer les organismes communautaires ayant une mission qui est en accord avec les missions de ces ministères et organismes, tout en tenant compte de la réalité de ces organisations communautaires. Pour éviter les conflits découlant de sa relation avec les organismes communautaires, le gouvernement établit des principes directeurs et adopte le cadre de référence en matière de soutien financier et des balises propres à chaque secteur d'activité gouvernementale.

Depuis 2001, le gouvernement attribue un fond au SACAIS pour l'action communautaire, par programme et par volet. Ce montant provient des bénéfices nets des casinos sur le territoire et du crédit ministériel. Le SACAIS accorde le soutien financier aux organismes suivant trois (3) principaux modes : le financement en appui à la mission globale des organismes communautaires autonomes, le financement d'ententes pour des services complémentaires à ceux du réseau public et le financement d'activités particulières et de projets ponctuels ou de courte durée. De plus, il joue un rôle d'interlocuteur en facilitant l'accès pour les organismes communautaires au soutien du gouvernement et administre le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. Après l'obtention du soutien financier, le SACAIS est également responsable d'assurer le suivi de la gestion du fonds par l'organisme.

Diverses stratégies et actions sont utilisées et menées par les organismes communautaires québécois pour stimuler le développement local au niveau des communautés. Citons:

- ✓ valorisation des compétences locales ;
- ✓ réalisation de diagnostic participatif, priorisation des problèmes et prise de décisions sur une base consensuelle;
- ✓ création de nouvelles synergies entre le milieu communautaire et la population ;
- ✓ éducation citoyenne ;
- ✓ valorisation des interventions communautaires et du développement des milieux de vie ;
- ✓ développement économique par le biais de coopératives de solidarité ;
- ✓ mise en place de réseaux d'échanges des savoirs, des biens et des services,
- ✓ Etc.

3.5 Dépouillement, traitement et analyse des données

Après la collecte des données, le dépouillement des formulaires a été réalisé grâce au logiciel Excel. Ensuite, les informations sont analysées avec le même logiciel afin de présenter les résultats et les propositions au niveau du chapitre qui suit.

3.6 Les limites de l'étude

Compte tenu du grand nombre d'organisations de base existant dans la zone, notre étude reste à la limite des organisations communautaires correspondant à la définition du concept d'organisation communautaire tel que défini dans la revue de littérature et à celles qui correspondent aux critères suivants :

- ✓ Avoir une existence légale et sans but lucratif;
- ✓ être enracinée dans la communauté;

- ✓ entretenir une vie associative et démocratique;
- ✓ être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations;
- ✓ mettre en œuvre des actions de développement.

Aussi, doit-on signaler, que les résultats de l'étude sont basés sur les réponses des représentants des différentes organisations interviewés. Dans ce cas, nous ne pouvons pas nier les risques liés à la subjectivité de certaines réponses. Pour diminuer les risques, nous avons utilisé des techniques différentes pour la collecte de données. Et aussi, pour la réalisation des entretiens, nous avons exigé la présence de deux (2) représentants de chaque organisation communautaire au minimum. Ensuite, durant les enquêtes nous avons profité pour visiter certaines des activités déjà réalisées et en cours de réalisation.

Suite à la présentation des différentes étapes pour la réalisation de ce travail, les résultats obtenus après l'analyse des données collectées sur le terrain sont présentés et discutés dans le chapitre suivant. Egalement, certaines propositions sont adressées aux acteurs de développement de la commune de St Jean du Sud pour une meilleure intégration des organisations communautaires, qui sont les représentants de la population, dans le processus de développement de ladite commune.

4 Analyse des résultats de l'étude et formulation des propositions

4.1 Analyse des résultats de l'étude

Comme mentionné dans le chapitre précédent, au cours de cette étude, nous avons jugé nécessaire de réaliser une enquête sur le terrain. Au niveau de ce chapitre, nous allons présenter les résultats de cette enquête qui s'était déroulée sur le thème : « Organisations communautaires et développement local ; Commune St Jean du Sud ». Les résultats seront présentés en sept (7) points : 1) Stratégies utilisées par les organisations communautaires pour mener des activités de développement local; 2) sources de financement pour la réalisation des actions communautaires ; 3) participation des citoyennes et des citoyens dans les actions de développement; 4) stratégies utilisées par les acteurs externes pour promouvoir le développement ; 5) domaines d'interventions des acteurs ; 6) niveau d'implication des organisations communautaires dans les actions de développement menées par les acteurs externes; et 7) niveau de participation des citoyennes et des citoyens dans les projets financés par les acteurs externes.

4.1.1 Stratégies utilisées par les organisations communautaires pour mener des activités de développement local

La création de chacune des organisations de la commune résulte de la recherche de solutions, autour d'un/des problème (s), par un groupe d'individus de la communauté après de profondes réflexions. De ce fait, elles réalisent des activités dans certains secteurs afin de trouver les solutions aux problèmes identifiés. Les organisations interviewées interviennent principalement dans les domaines suivants: agriculture, infrastructures, assainissement, santé. Lors de nos visites de terrain et nos entretiens avec certains responsables des organisations communautaires de la commune de St Jean du Sud, nous avons constaté que les organisations n'interviennent pas dans un domaine spécifique. Elles interviennent dans plus que deux (2) domaines.

Pour réaliser leurs activités au niveau de la commune, chaque organisation utilise des stratégies diversifiées mais en vue du même but : trouver des réponses appropriées aux besoins de la communauté. Nous regroupons ces stratégies en trois (3) grands groupes.

Table 2: Stratégies utilisées par les organisations communautaires pour mener des actions de développement⁵

	Stratégies	Pourcentages
1	Mobilisation	75
2	Recherche de consensus	37.5
3	Gestion participative	50

Source : Enquête de terrain (août 2012)

⁵ : Une (1) seule organisation peut utiliser deux (2) ou trois (3) stratégies à la fois. C'est pourquoi, le total des pourcentages ne donne pas 100.

✓ Mobilisation:

Des résultats de nos entretiens avec les représentants des organisations communautaires, il ressort que 75 % d'entre eux utilisent cette stratégie. Ils expliquent que les membres des comités exécutifs réalisent des visites domiciliaires chez les membres des organisations et des rencontres régulières afin de les conscientiser et les sensibiliser sur la situation de la communauté et aussi sur la nécessité de participer dans les actions communautaires pour améliorer la situation existante. Egalement, certaines organisations sollicitent des sessions de formation auprès des ONG et autres organisations intervenant dans la zone, au profit de leurs membres, sur certains thèmes qui leur permettent de mener des activités au niveau de la commune et aussi de les sensibiliser.

Les visites domiciliaires sont parfois organisées et réalisées chez les autres citoyennes et citoyens de la communauté qui ne sont pas membres des organisations communautaires.

✓ Recherche de consensus

Suite à la mobilisation de la population, 37.5% des représentants des organisations enquêtés nous disent qu'avant de décider de réaliser une action communautaire, certains comités en concertation avec des leaders de la communauté, se réunissent pour identifier les besoins et définir les priorités. Au cours de ces rencontres, les problèmes prioritaires et les solutions à apporter sont identifiés. Suite à ces rencontres, des plans d'intervention sont définis. Les actions à mener découlent de ces rencontres. Les actions qui nécessitent une grande mobilisation de fonds sont soumises à l'Etat, à la diaspora⁶ ou aux agences de coopération, alors que les autres sont exécutées par la mobilisation des ressources locales.

✓ Gestion participative

Lors de la mise en œuvre des actions de développement dans la commune, (soit avec des fonds externes ou des fonds propres), 50% des enquêtés nous affirment qu'ils créent des comités locaux de gestion. Ces comités sont constitués, généralement, des membres du Comité Exécutif des organisations communautaires, des membres de l'organisation et parfois des citoyennes et des citoyens de la communauté. Ils assurent le suivi lors de la mise en œuvre des activités ou des projets. Ensuite, des rapports sont élaborés par ces comités de gestion pour informer la population sur la réalisation. C'est une façon d'impliquer la population et de l'inciter à contrôler ce qui se passe dans la communauté.

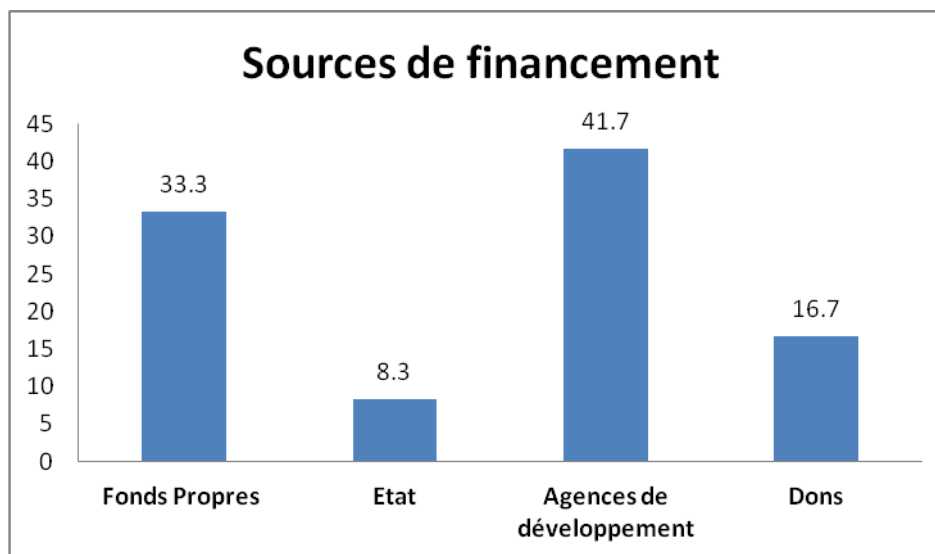
4.1.2 Sources de financement pour la réalisation des actions de développement

Toutes les organisations interviewées ont une reconnaissance légale soit de la Mairie ou du MAST soit les deux à la fois. La majorité d'entre elles ont un compte en banque ou dans une caisse populaire. Les fonds de celles qui n'ont pas de compte bancaire sont gérés par leurs trésorières ou trésoriers. Pour mener les actions, elles utilisent leurs fonds propres, ou reçoivent l'aide financière ou l'aide en nature à

⁶ : Individus originaires de la commune vivant à l'étranger.

travers des programmes « Food For Work » par exemple, soit des ONG et autres organisations, soit de l'Etat ou des dons des diasporas de la commune. La figure suivante donne un aperçu des provenances des fonds des organisations communautaires pour mener des actions communautaires. Les données de la figure tiennent compte des cinq (5) dernières années (2007-2012)

Figure 4: Sources de financement des actions menées par les organisations communautaires



Source : Enquête de terrain (août 2012)

De cette figure, il apparaît qu'au cours des cinq (5) dernières années seulement 8.3 % des représentants des organisations communautaires interviewés ont reçu le support de l'Etat pour mener les actions de développement et 41.7 % ont réalisé des activités grâce à l'appui des agences de développement. D'un autre côté, 33.3% disent utiliser leurs propres moyens pour y arriver alors que 16.7 % semblent recevoir des dons provenant des citoyens de la commune vivant à l'étranger, des associations, des amis, etc. pour mener des actions.

Il faut souligner que le thème « fonds propres » dont nous utilisons ici fait référence aux ressources matérielles des citoyennes et des citoyens de la commune, à leur savoir faire et leurs forces de travail qui constituent les ressources humaines, et aux cotisations des membres des organisations. En plus de la cotisation des membres des organisations, certaines citoyennes et certains citoyens de la commune qui ne font pas partie des organisations communautaires apportent aussi leur contribution, soit sur le plan financier, soit en mettant leurs matériels ou leurs compétences au service de la communauté.

En plus, certaines organisations mettent en place des mutuelles de solidarité entre les membres. Grâce à ces mutuelles, les membres des organisations reçoivent des prêts à des taux d'intérêt très bas pour renforcer leurs activités économiques. Une partie des intérêts est utilisée pour réaliser certaines activités communautaires et l'autre partie est distribuée aux membres à la fin de l'année.

Il faut aussi noter le système d'entraide qui intervient lorsqu'un membre au sein des organisations veut réaliser des activités individuelles. Et, il existe aussi un système d'entraide entre certaines organisations pour la réalisation d'activités communautaires.

4.1.3 Participation des citoyens dans le processus de développement local

Une analyse sur la participation des citoyens de la commune de St Jean du Sud dans le processus de développement local est réalisée dans ce chapitre. Cette analyse concerne les actions menées par les organisations avec leurs propres fonds. Elle se fait sur deux (2) angles :

i. Participation financière des citoyennes et des citoyens

Malgré le faible taux de revenus des gens de la commune, ils contribuent, quand même, financièrement pour mener des actions de développement. Ainsi, certaines organisations fixent un montant de cotisation qui est en moyenne 25 GHT (soit 0.6 USD) par membre à chaque rencontre. Le nombre de rencontre varie d'une organisation à une autre, soit une (1) à deux (2) rencontres par mois. Cependant, d'autres organisations trouvent que ce montant peut constituer une barrière pour certains membres qui ont la volonté de les rejoindre mais n'ont pas les ressources financières pour le faire. Dans ce cas, ces organisations ne fixent pas le montant de la cotisation et disent que la cotisation est obligatoire mais volontaire. Il faut souligner aussi que pour réaliser certaines activités, les organisations communautaires font appel au soutien financier de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la communauté.

En somme, les fonds gérés actuellement par les organisations interviewées proviennent : a) des cotisations des membres et des ventes de biens et ils varient entre 1,500 HTG à 90,000 HTG (soit 35.5 à 2 133 USD), et également b) des fonds externes.

ii. Participation matérielle des citoyennes et des citoyens

Outre les actions menées avec l'appui des acteurs externes, les organisations de la commune organisent très souvent des journées de travaux communautaires volontaires, bénévolat, notamment dans le cadre des activités infrastructurelles et agricoles. On pourrait définir le bénévolat comme une action libre et gratuite dont les motivations varient d'une personne à une autre, les activités bénévoles sont réalisées par des individus ou des groupes engagés dans leur communauté respective qui concourent, sans attente de rémunération directe, à développer des communautés plus solidaires (Jean, D. 2012)⁷. Le niveau de participation des citoyens de la commune varie d'une organisation à une autre. On peut parler de trois (3) niveaux de participation :

- a) Le niveau élevé qui est observé chez les organisations dont les membres cotisent régulièrement, notamment celles qui ont un ancrage dans la communauté, et qui utilisent des stratégies pour avoir la participation des citoyennes et des citoyens de la commune. Ainsi, elles disposent des ressources financières et matérielles (généralement des dons) pour la réalisation des activités. Dans ces cas, la population participe grandement dans la réalisation des activités.
- b) Le niveau de participation moyen de la population dans les actions menées dans la commune. Ce sont généralement des organisations qui n'ont pas de grands moyens économiques et qui a une rareté de ressources humaines. Dans ce cas, lors de la réalisation des actions de

⁷ : Jean D., 2012. Note de cours : *Gestion des services publics locaux et régionaux*. Université Senghor

développement, un certain nombre de la population y participe. De toute façon, ce niveau de participation est apprécié par les responsables de ces organisations.

- c) Le niveau faible, quand les organisations n'ont pas de ressources humaines qualifiées, ont de très faibles moyens financiers et matériels et qui n'arrivent même pas à utiliser les stratégies appropriées pour mobiliser les gens.

Remarquons que, dans tous les cas, pour motiver les citoyens à participer dans les actions communautaires par le bénévolat, les représentants des organisations se chargent de leur donner de la nourriture, du tafia et de l'eau. Dans le cas où les organisations n'ont pas de ressources financières disponibles et ne trouvent pas de l'aide en espèce ou en nature, les responsables ne peuvent offrir que de l'eau aux citoyennes et aux citoyens. Par conséquent, ils travaillent pendant une courte durée (soit 2h de temps/jour).

Somme toute, on peut aussi constater que la participation des citoyennes et des citoyens dans les actions menées par une organisation communautaire est aussi fonction de son enracinement, de son ancienneté dans la commune et aussi de sa capacité à mobiliser les gens.

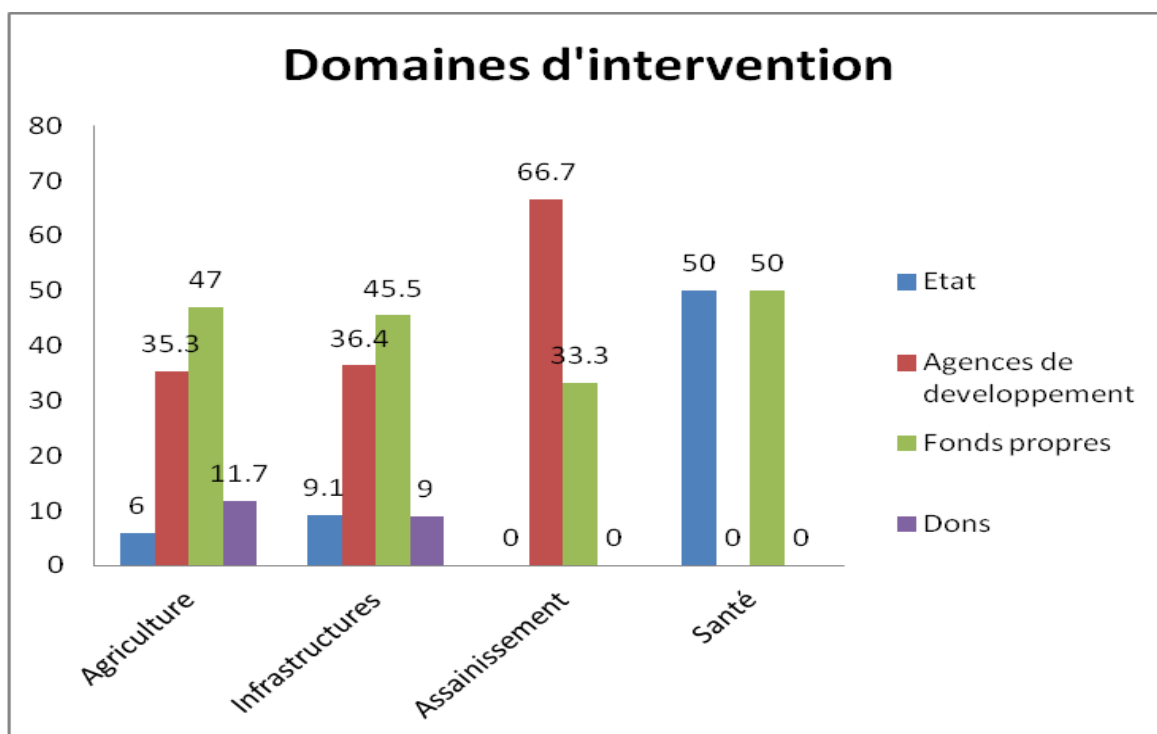
4.1.4 Stratégies utilisées par les acteurs externes

Cette commune est l'une des communes où les organisations communautaires ne bénéficient pas vraiment du soutien de l'Etat dans le processus de développement. L'intervention de l'Etat est très faible face aux besoins de la population de la commune. A l'instar de certaines autres communes négligées par l'Etat, des agences de coopération, des ONG locales, des institutions religieuses et d'autres organisations interviennent au niveau de la commune de St Jean du Sud pour atténuer la précarité des citoyens. Par conséquent, elles utilisent généralement la stratégie de financement par projet, de formation des gens de la communauté, de subventions et de dons dans quelques domaines.

4.1.5 Domaines d'intervention des acteurs par sources de financement

Comme nous le disions plus haut, les acteurs (internes et externes) de la commune interviennent dans plusieurs domaines. Dans le cadre de cette étude, nous avons pris en considération les plus grands domaines dans lesquels ils interviennent en utilisant les organisations communautaires. Les résultats sont présentés dans le tableau ci après :

Figure 5: Domaines d'intervention des acteurs (internes et externes) et sources de financement



Source: Enquête de terrain, (Août 2012)

Les données recueillies indiquent les grands domaines d'intervention des acteurs de développement au niveau de la commune de concert avec les organisations communautaires:

1. Assainissement

Des résultats des enquêtes, 66,7% des enquêtés ont réalisé des activités dans ce domaine grâce à l'appui des agences de développement. Les principales réalisations concernent : construction de latrines, captage d'eau, forage de puits, entretien de sources et de puits, etc.

2. Santé

50% des représentants des organisations interviewés semblent recevoir l'appui de l'Etat dans le secteur de la santé pour la construction de centre de santé, paiement du personnel, etc.

3. Infrastructures

36.4% des représentants des organisations ont pu réaliser des activités de construction et/ou d'entretien routier, de construction d'établissement scolaires, de construction de boulanger communautaire, de construction de locaux pour les organisations, de mise en place de moulins à grain, etc. grâce au soutien financier des agences de développement. 9.1% déclarent avoir reçu de l'aide de l'Etat et 9% reçoivent des dons pour réaliser presque les mêmes types d'activités.

4. Agriculture

Il apparait que 6% des enquêtés reçoivent l'appui de l'Etat pour réaliser des activités agricoles. 35.3% reçoivent de l'aide des agences de développement et 11.7 % reçoivent des dons. Ils réalisent les

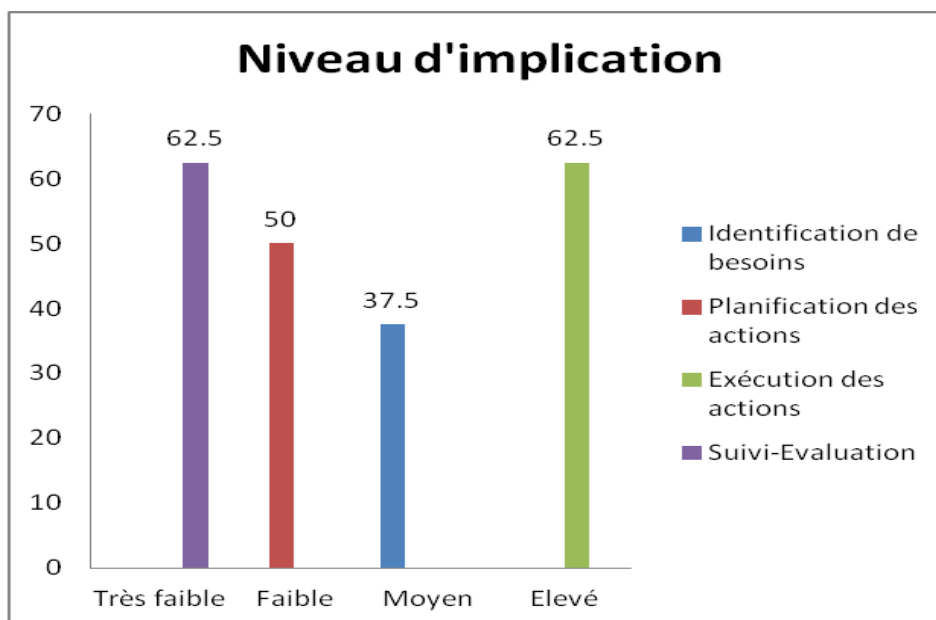
activités suivantes : protection de sol, jardins communautaires, pépinières d'arbre fruitiers et forestiers communautaires, crédit animal (caprins), jardin familial, élevage ovin, élevage poudeuses et poulets de chair, etc.

On ne peut pas ignorer les efforts des organisations communautaires. Selon les données recueillies, les représentants de ces organisations affirment qu'ils réalisent aussi des activités avec leurs propres moyens dans les domaines suivants : santé : 50%, assainissement : 33.3%, infrastructures : 45.5 % et agriculture : 47%. Par exemple, ils interviennent aussi dans le secteur de la santé. Grâce à leurs fonds, ils font venir des médecins et des infirmières, de certaines organisations d'aide⁸ au niveau du département du Sud, pour réaliser des journées de cliniques mobiles. Dans ce cas, ils se chargent seulement des frais de transport et de nourriture de l'équipe médicale.

4.1.6 Niveau d'implication des organisations communautaires dans le processus avec l'appui externe.

Comme nous le disons plus haut, pour mener les actions de développement, les agences de développement et l'Etat utilisent souvent le financement par projets. Tenant compte des quatre (4) phases d'un projet : identification, planification, exécution et suivi-évaluation, nous avons analysé le niveau d'implication des organisations communautaires dans ces projets. Les résultats sont présentés dans la figure qui suit :

Figure 6: Niveau d'implication des organisations communautaires dans les projets (actions) financés (es) par les acteurs externes



Source : Enquête de terrain (Août 2012)

N.B : Très faible = presque inexistante

Faible = rarement

Moyen = parfois

Elevé = dans la majorité des cas

⁸ : Ce sont des regroupements de personnel médical (médecins, infirmières et auxiliaires), au niveau du département qui réalisent des cliniques mobiles au profit des populations éloignées qui n'ont pas accès au centre de santé.

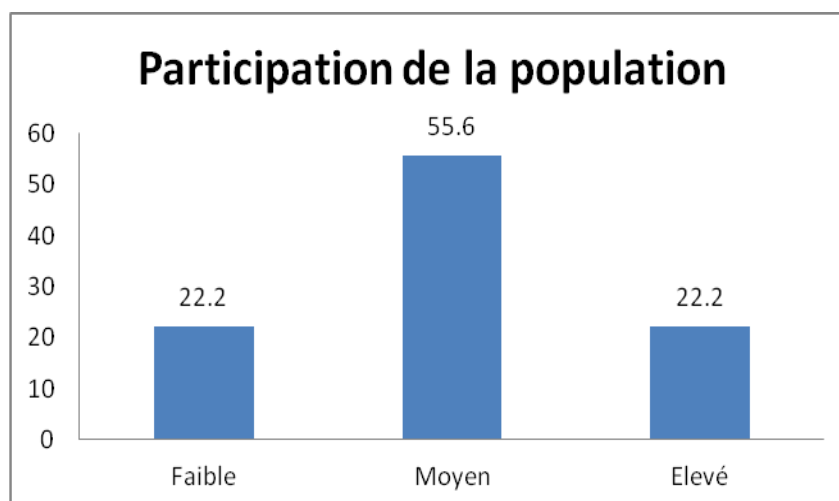
Les résultats des enquêtes présentés dans ce tableau prouvent que la population ne participe pas dans toutes les étapes du processus de développement. Selon les représentants des organisations interviewés, 37.5% participent parfois dans l'identification des besoins, 50% participent rarement dans la planification des actions. Dans la majorité des cas, 62.5% participent dans la réalisation des actions. Enfin, 62.5% ne participent presque pas dans le suivi-évaluations des actions menées ou des projets réalisés.

Toujours selon les enquêtés, la situation commence à améliorer comparativement aux années antérieures. Cette amélioration est observée surtout au niveau de l'identification des problèmes et de la participation des membres des organisations dans la réalisation de certaines activités. Toutefois, très peu d'organisations participent au suivi-évaluation des actions menées avec l'appui extérieur. A ce niveau, les acteurs externes doivent travailler en vue d'impliquer la population dans toutes les étapes du processus de développement.

4.1.7 Niveau de participation des citoyens dans les actions menées de concert avec les acteurs externes

La participation de la population dans les projets de développement est une composante clé du développement local. Et, ce niveau de participation varie d'une organisation à une autre. Egalement, il a un lien étroit avec le niveau d'implication des organisations communautaires au niveau de la commune. Nous avons divisé les organisations en trois (3) catégories : a) celles qui ont une faible participation des citoyens, b) celles qui ont un niveau de participation moyen, et enfin, c) celles qui ont un niveau de participation élevé.

Figure 7: Niveau de participation de la population dans les actions de développement



Source : Enquête de terrain (Août 2012)

Le niveau de participation (physique) des citoyennes et des citoyens de la commune de St Jean du Sud, selon les organisations enquêtées est présenté dans la figure ci-dessus en considérant trois (3) niveaux :

- a) 22.2% des représentants des organisations communautaires interviewés affirment que la participation de la population, dans les actions qu'elles mènent, est élevée. Ce sont celles qui reçoivent de l'appui financier externe et qui ont participé dans toutes les phases depuis l'identification des besoins jusqu'à l'évaluation. Egalement, les frais de restauration, de déplacement, d'achats de matériels et d'équipement sont pris en compte par les financeurs. Dans ce cas, la participation physique de la population est considérée comme étant la contribution locale de la communauté aux projets, aux activités, etc.
- b) 55.6% des représentants des organisations communautaires remarquent un niveau moyen de participation de la population. Ce niveau de participation s'observe dans le cas où les organisations participent dans certaines phases du projet et généralement elles interviennent à l'exécution. Pour avoir ce niveau de participation, les financeurs doivent beaucoup investir dans la sensibilisation et la mobilisation.
- c) Enfin, 22.2 % des organisations enquêtées observent une faible participation de la population. Il paraît que les financeurs n'ont pas impliqué les organisations dans le processus d'identification des problèmes. Ce sont des organisations qui sont des simples bénéficiaires de projets. Elles reçoivent de l'aide extérieure pour réaliser des activités qui ne semblent pas prioritaires aux yeux de la population. Selon les enquêtés, le pourcentage de population dans une localité donnée à participer dans les actions de développement dans cette catégorie est très faible.

Suite aux résultats obtenus, on peut dire que le niveau de participation de la population dans les projets financés par les acteurs externes a un lien étroit avec le niveau d'implication des organisations communautaires dans tous le processus. Le niveau de participation est élevé quand les organisations qui représentent les citoyens participent dès l'identification des besoins jusqu'au suivi-évaluation.

4.2 Discussion des résultats obtenus

Les résultats des enquêtes montrent que l'Etat ne supporte pas trop les organisations communautaires pour réaliser des actions de développement. Selon ce que nous rapportent les représentants des organisations interviewées, dans bien des cas, ce sont les élus qui choisissent leurs partisans ou leurs proches pour participer à certaines activités, ou une organisation qu'ils créent spontanément pour bénéficier d'un financement. Et, dans de tels cas, toujours selon les représentants des organisations communautaires, les participants ne travaillent pas vraiment pour le bien être de la communauté mais pour obtenir de l'argent du gouvernement car, selon eux, ce n'est pas facile de trouver une chance pareille. Egalement, quand ces activités se réalisent, le choix du projet se fait par les élus ou les ministères et non par les membres de la communauté. Ils ne sont au courant de ces activités que lors de l'exécution, en observant certaines personnes en chantier ou des matériels et matériaux qui arrivent dans la commune.

Dans le cas des agences de développement (ONG et autres organisations), elles commencent à améliorer leurs méthodes d'intervention en impliquant les gens dans certaines étapes du processus (cf. Figure 6). Ce qui leur permet de répondre en partie aux problèmes prioritaires identifiés par les gens de la communauté. Mais, il reste encore certains efforts à faire pour qu'elles intègrent les organisations communautaires dans toutes les étapes de la démarche de développement local, notamment dans la planification et le suivi et l'évaluation, afin que la population puisse s'impliquer davantage et s'approprier des actions.

Malgré les faiblesses qu'il existe encore dans l'intégration des organisations communautaires dans les actions de développement menées par les acteurs externes, on doit reconnaître leur apport dans le développement (cf. Figures 4). Grâce à leurs interventions, ils contribuent à améliorer les conditions de vie des gens de cette commune (cf. Figure 5). Leurs interventions sont très appréciées par les populations (soit 85% des personnes interviewées) qui, selon eux, pensent que leurs conditions de vie seraient pires sans le soutien de ses acteurs. Cependant, les responsables des organisations pensent que les actions menées par les acteurs externes pourraient être plus efficaces s'ils intégraient les organisations communautaires structurées de la commune dans toutes les étapes du processus.

Selon les résultats des enquêtes, la participation de la population dans les actions de développement est à apprécier. Cependant, les responsables des organisations remarquent une réduction dans le temps de la volonté de la population à participer dans les actions communautaires. Parait-il que les citoyennes et les citoyens commencent à se décourager. Cette situation semble être la conséquence du manque de ressources financières et du manque d'intégration de ces organisations, qui représentent les citoyennes et citoyens de la communauté, dans tout le processus. Pour faire face à cette situation, les représentants des organisations disent qu'ils utilisent des stratégies (cf. Table 2) afin d'inciter les citoyennes et les citoyens de la communauté à participer dans les activités. Elles réalisent des séances de sensibilisation et de formation, elles cherchent l'avis des membres de l'organisation, et dans certains cas des autres citoyennes et citoyens également de la commune, avant de mener une action. Elles créent aussi des mutuelles de solidarité pour aider les membres des organisations économiquement et aussi pour financer certaines actions communautaires. Selon ce que nous rapportent les responsables des organisations interviewées, il parait que les stratégies qu'elles utilisent donnent de bons résultats (soit à 70%). Car, selon eux, les gens étaient plus réticents à participer aux activités communautaires.

Notons qu'en dépit des difficultés que rencontrent les organisations et de leurs manques de ressources, elles contribuent aussi à résoudre certains problèmes dans la commune avec leurs maigres moyens et quelques fois avec le support externe. Elles réalisent certaines activités qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des gens de la commune (cf. Figure 5). Citons : la construction des écoles, des dispensaires, des puits artésiens, des latrines familiales, l'amélioration des tronçons de routes, la réalisation permanente des activités de protection de sol, des campagnes de sensibilisation et de reboisement, des sessions de formation, prêts aux petites commerçantes, la distribution d'animaux d'élevage, etc.

Il a été observé aussi que la participation de la population paraît plus élevée dans les cas où les agences de développement et l'Etat impliquent les organisations communautaires (représentants des citoyennes et les citoyens) dès l'identification du problème (cf. Figure 7). Donc, on peut admettre que les organisations communautaires jouent un rôle d'animation et de sensibilisation au sein de la commune. L'utilisation de ces organisations communautaires est un bon moyen pour favoriser la participation citoyenne. De par leur proximité, elles sont très bien placées pour identifier les vrais besoins de la population et les réponses possibles. Ce qui appuie notre hypothèse de départ qui est la suivante : *«L'intégration des organisations communautaires haïtiennes structurées dans le processus de développement local, tout en contribuant à celui-ci, favorise la participation citoyenne. Par conséquent, elles ont un rôle réellement contributif dans le processus»*. Donc, les organisations communautaires doivent continuer à sensibiliser les citoyennes et les citoyens de la commune à participer aux actions de développement menées dans la commune si elles veulent vraiment susciter le développement local.

Enfin, si nous nous inspirons des expériences : a) du Mali et de la Côte d'Ivoire, évoquées par Mayoukou *et al.* (2003), qui ont connu des résultats positifs dans le processus de développement local grâce à la décentralisation et la participation de la population dans la prise de décision, et aussi ; b) celles du développement local au Québec grâce notamment au soutien financier du gouvernement québécois aux organisations communautaires québécoises (SACAIS, 2010-2011) et à la promotion et la valorisation des organismes communautaires, nous pouvons admettre que l'intégration des organisations communautaires dans toutes les étapes de la démarche et un soutien financier de l'Etat sont deux (2) des conditions qui contribuent à favoriser le développement local. Car, les organisations communautaires jouent un rôle important dans le processus de développement de la communauté. Donc, de meilleurs résultats, pouvant mettre la communauté sur le chemin de développement, pourraient être obtenus.

4.3 Propositions pour l'intégration des organisations communautaires dans le processus de développement et la valorisation de leurs actions

Suite aux résultats de cette étude, il apparaît que le manque d'intégration des organisations communautaires de St Jean du Sud dans les actions de développement a un impact sur la participation citoyenne et ainsi ralentit le processus de développement. Par conséquent, en nous inspirant de notre expérience de stage, dans les lignes qui suivent, nous formulons certaines propositions aux acteurs de développement pour une meilleure intégration de ces organisations dans le processus.

1. A l'instar de certains organismes communautaires québécois, le regroupement des organisations communautaires de la commune de St Jean du Sud en corporation ou réseau constituerait une force. Donc, cela s'avère nécessaire. La corporation ou la mise en réseau des organisations communautaires présente de nombreux avantages. Elle facilite :

- ✓ Le dialogue et la négociation avec les acteurs externes.

- ✓ La mise en place d'outils et de procédures de gestion pour répondre aux exigences des acteurs externes.
- ✓ La mutualisation des ressources et des expertises pour mener des activités économiques et sociales concrètes et durables.
- ✓ Le mentorat qui est le transfert de savoir des organisations les plus expérimentées aux organisations les moins expérimentées.

Cependant, il faut avant tout que les organisations communautaires mettent en application les textes statutaires et les réglementaires internes en application. Cela veut dire, il faut qu'elles s'organisent avant de constituer la corporation ou le réseau pour que chacune d'elles puisse jouer leur rôle dans une alliance gagnante-gagnante.

2. Le gouvernement haïtien, à l'instar du gouvernement québécois, peut aussi utiliser ses ministères et ses services déconcentrés qui se trouvent dans presque toutes les communes pour accompagner les organisations communautaires structurées qui ont des missions semblables à les leur. Au lieu de donner le montant alloué au développement des communes aux parlementaires (Députés et Sénateurs), l'Etat pourrait financer les organisations communautaires avec ce montant. Dans ce cas, l'élaboration d'un cadre de référence pour fixer les principes du partenariat est nécessaire.

D'abord, l'Etat doit reconnaître l'action communautaire et l'appui aux organisations communautaires doit faire partie intégrante de la politique gouvernementale. Ensuite, le cadre de référence ne sera qu'une orientation issue de cette politique. Dans ce partenariat, les organisations communautaires auront la possibilité d'identifier leurs propres besoins et les réponses possibles et adaptées. Et, l'Etat aura une instance pour assurer le suivi-évaluation des actions menées ou des projets réalisés. Le suivi-évaluation des actions menées sera réalisé de façon participative.

Toujours en se basant du modèle du gouvernement du Québec, le cadre de référence sera élaboré par le gouvernement haïtien et tiendra compte de ces grandes lignes :

- ✓ Les critères de financement des organisations ou corporations ou réseaux d'organisations ainsi que les dispositifs à mettre en place pour le financement dans la transparence et l'équité.
 - ✓ Les différentes instances ciblées (le gouvernement et les organisations communautaires) par le cadre et les relations qui existent entre elles.
 - ✓ Les éléments liés à l'attribution du soutien financier et les critères pour qu'une organisation communautaire soit éligible au financement.
3. Si l'Etat a déjà un partenariat avec les organisations communautaires (Partenariat public-communautaire), il peut prendre des mesures pour mieux orienter les agences de

développement dans leurs interventions tout en les encourageant à intégrer davantage les organisations communautaires dans tout le processus pour de meilleurs résultats : dès l'identification de leurs besoins jusqu'à l'évaluation des actions menées pour répondre aux besoins. Ce qui limitera aussi des actions isolées. Cependant, l'Etat doit avant tout coordonner les interventions de ces agences de développement.

4. Enfin, nous proposons la mise en place d'un plan (intégré) concerté impliquant tous les acteurs locaux de développement local. Ce plan pourra s'étendre sur une période de trois (3) ans et vise le développement local de la commune de St Jean du sud tant par des interventions économiques et sociales. Les priorités d'actions seront convenues par les différents acteurs économiques, (incluant les bailleurs de fonds), politiques et communautaires. L'adéquation entre les besoins et les moyens assurera la pierre d'assise de l'intervention. Comme on l'a vu, une composante importante du développement local est l'implication des personnes concernées, notamment des citoyens. La participation citoyenne est fortement canalisée par les organisations communautaires. Dans ce cas, elles doivent jouer un rôle primordial dans l'élaboration de ce plan. A cet effet, des comités locaux de planification et de suivi composés de notables, de représentants des organisations communautaires et autres seront créés au niveau de chacune des sections communales. Les grandes lignes d'intervention sont présentées en annexe 1.

Conclusion

Il est vrai que la décentralisation est un point fort dans la Constitution haïtienne de 1987, jusqu'à présent elle n'est pas toujours effective en Haïti. Les efforts déployés pour la décentralisation en Haïti ne favorisent pas la participation effective des populations. A cause du manque de ressources nécessaires, les autorités locales sont dans l'impossibilité de s'acquitter de leur mandat. Ils ne peuvent pas répondre aux besoins des populations et animer la vie des communes. Donc, la décentralisation, qui peut contribuer au développement local, est encore au niveau des beaux discours.

D'un autre côté, les organisations communautaires qui sont les principaux partenaires du développement local sont marginalisées. Or, la décentralisation suppose un développement décentralisé avec une vraie implication des acteurs locaux et permet la consolidation du développement local. Et, pour qu'une décentralisation aboutisse au développement local il faut la participation des citoyens de la communauté à travers les organisations communautaires.

Pour leur part, les dirigeants locaux devront impulser une dynamique aux organisations communautaires qu'ils accompagnent afin d'organiser la société au niveau local pour la rendre apte à répondre aux questions de développement. De plus, ces organisations doivent avoir le pouvoir pour contrôler et évaluer les actions dans l'optique de les ajuster ou de les réorienter. Aussi, les acteurs externes devront-ils, eux aussi, adapter leur démarche d'intervention en intégrant les organisations communautaires. Désormais, les citoyennes et les citoyens doivent être les acteurs de leur propre développement.

De ce point de vue, toute démarche de développement devra aujourd'hui être fondée sur l'entière responsabilisation des acteurs locaux. L'acte de présence ne suffit pas. Les organisations communautaires ne doivent pas être considérées comme des bénéficiaires mais des participants, des acteurs qu'il faut intégrer véritablement dans tout le processus, depuis l'identification des besoins jusqu'à l'évaluation. Car, comme l'a fait remarquer Caroline *et al.* (2010) : « En développement local, l'organisation communautaire exerce des rôles de liaison, de coordination, d'animation et de formation ainsi que de soutien à la négociation et à la résolution des conflits. [...] »

En somme, cette étude prouve la volonté des populations pour améliorer les conditions de vie des gens des communautés, et ce, en dépit des différents obstacles et des problèmes de gouvernance qui ralentissent le processus de développement local. Elles se regroupent à travers des organisations communautaires. Ces organisations quant à elles s'affirment comme des intermédiaires entre les populations et les autres acteurs de développement de la communauté, malgré leur manque de ressources humaines, matérielles et financières. Elles sont un bon moyen pour favoriser la participation des citoyennes et des citoyens de la communauté et ainsi assurer la durabilité des actions entreprises :

[...] les initiatives de développement local dans un territoire doivent avoir pour but de faire bénéficier à la population des retombées de la croissance engendrée. Le fait que la population participe et soi associée à la relance ou au développement économique

et social constitue pour plusieurs un élément qui garantit une plus grande efficacité au développement entrepris sur un territoire donné. (Temblay *et al*, 2009, p. 39).

Par conséquent, tous les acteurs de développement sont interpellés à travailler de concert avec les organisations communautaires structurées au niveau de la commune pour réduire les inégalités et la marginalisation sociales et faire des interventions très efficaces et durables. Un partenariat entre les acteurs internes et externes de la commune s'avère nécessaire pour son développement. Enfin, les organisations communautaires doivent continuer à utiliser des stratégies pour mobiliser les citoyennes et les citoyens de la communauté pour qu'elles/ils participent activement dans les actions de développement. Egalement, l'Etat et les autres acteurs externes doivent les encourager, les valoriser et les intégrer davantage dans le processus et aussi mettre en place des outils de développement économiques dans la commune.

Références bibliographiques

- ✓ Alterpresse. Haïti : Des instruments disponibles pour initier le processus de développement local. <http://www.mediaterre.org>, consulté le 30 octobre 2012.
- ✓ Banque Mondiale (2001). *Combattre la pauvreté : rapport sur le développement dans le monde, 2000-2001*. Paris : Eska.
- ✓ Berepa O.C. (2012). *Mémoire : La participation des populations aux projets de développement dans un environnement décentralisé : cas du pndcc dans les communes de ndali, nikki, sinende, tchaourou et ze au benin*. Institut Supérieur des Sciences de l'Information et de la Communication, Sénégal.
- ✓ Boulet J. (1997-1998). *L'intervention sociale est un processus en spirale*. Réseau Culture, Belgique.
- ✓ Busby M. (2003). *Démocratie locale et participation citoyenne*. *Télescope*, vol. 10, no 3, septembre 2003, p, 10.
- ✓ Caroline B. et al. (2010). *Cadre de référence en organisation communautaire*. Adopté par le comité de direction du centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher. Québec, Canada.
- ✓ CECI. Programme de développement local (PDLH) en Haïti. <http://www.ceci.ca>, consulté le 1er novembre 2012.
- ✓ CECI, Rapport annuel 2010, Haïti. Poursuivre ses objectifs de développement. <http://www.ceci.ca/fr/ra2010/developpement-loc>.
- ✓ Coopérative de consultation en développement (2007). *Le développement économique communautaire (DEC) : un levier pour le développement durable des communautés*. www.lacle.coop.
- ✓ Dorner, V. (1998). *La décentralisation en Haïti*. Paris : Bulletin de l'APAD no 15. Disponible en ligne sur: <http://apad.revues.org/565>.
- ✓ Dufort, F. et Guay, J. (2001). *Agir au cœur des communautés. La psychologie communautaire et le changement social*. Saint-Nicolas : Les Presses de l'Université Laval.
- ✓ Dumoulin J. G. (2010). *Développement local en Haïti-Enjeux et contraintes*. *Le forum de l'express*. <http://www.lexpress.to/forum/646/>.
- ✓ Favreau L. et Lucie F. (2000), *Économie sociale, coopération internationale et développement des sociétés du Sud*. Observatoire en économie sociale et en développement régional.
- ✓ Favreau L, Lévesque B. et Vaillancourt Y. (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*. PUB Québec.

- ✓ Favreau, L. (2003). *Développement des territoires: Nouvelle approche du développement régional*. Série Développement régional n° 1. Université du Québec en Outaouais.
- ✓ FMI. Communiqué de presse No 09/243, le 1er juillet 2009. www.imf.org, consulté le 7 juillet 2012.
- ✓ Fontan J.M. (1992). *Initiation au développement économique local et au développement économique communautaire, expériences pertinentes et études de cas*. Institution de formation en développement économique communautaire(IFDEC) Montréal.
- ✓ Fontan J.M. (1994). *Le développement économique communautaire québécois : éléments de synthèse et point de vue critique*, No 32. <http://id.erudit.org/iderudit>
- ✓ Gardel (2004). *Plan de développement agricole du haut plateau central*. CD ROM
- ✓ Gayot J. (1982-1983). *La coordination et l'interrelation du mouvement coopératif dans le diocèse du Cap-Haïtien*, *Coopératives et Développement*, vol. 15, nr. 1, p. 135-140.
- ✓ Gouvernement de la République d'Haïti, *Bilan de l'action gouvernementale 2012 et perspectives 2013*.
- ✓ IHSI (2012). *Population totale, population de 18 ans et plus, ménages et densités estimés en 2012*. www.ihsi.ht, consulté le 02 février 2013.
- ✓ Jean B. (2003). *Organisation institutionnelle et renforcement des capacités*. FAO
- ✓ Jean Baptiste A. (2008). *Mémoire : Dynamique des associations paysannes et le développement local*. Université Catholique de Louvain.
- ✓ Joyal A. (2012), *Encyclopédie de l'Agora pour un monde durable*. http://agora.qc.ca/Dossiers/Developpement_local.
- ✓ Mayoukou C., Claude Albagli C., Thuillier J.P. et Torquebiau E. (2003). *Gouvernance du développement local*. Paris : Harmattan.
- ✓ Mercier C. (2009) *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation*. Université du Québec en Outaouais. ARUCISDC.
- ✓ Ottroh A. (2011), *Territorialisation de la lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire : Proposition d'une nouvelle approche à partir de l'expérience du Québec*. Mémoire à l'Université Senghor.
- ✓ Prévost P. et al. (2003). *Valorisation des expériences de développement local en Haïti*. Rapport de recherche présenté à l'Agence Canadienne de Développement International (ACD I). Faculté d'administration, Université de Sherbrooke.
- ✓ SACAIS (Edition 2010-2011). *Etat de situation du soutien financier gouvernemental en action communautaire*. Québec : Ministère de l'emploi et de la solidarité.
- ✓ SACAIS (Août 2004). *Cadre de référence en matière d'action communautaire*

- ✓ SACAIS (Septembre 2001). *Politique Gouvernementale : l'Action communautaire une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*
- ✓ Solidarité rurale du Québec à Nicolet, 1998. *La grande roue du développement.*
- ✓ Tremblay D.G., Klein J.L. et Fontan J.M. (2009). Initiatives locales et développement socio territorial. Presse de l'Université Québec.
- ✓ Vachon, B. (1993). Le développement local : théorie et pratique. Bourcheville, Gaëtan Morin éditeur.
- ✓ Venne M. (2003), Gouvernement local et gouvernance de l'art de bien distinguer les mots. *Télescope Démocratie et management local. Vol. 10, no 3, septembre 2003.*
- ✓ UNFPA (2010). Rapport final CIPD+15. http://unfpahaiti.org/pdf/CIPD15_REVISION%206AVRIL2011
- ✓ www.vedura.fr/developpement-durable. *Principe de subsidiarité et développement durable.*

Liste des illustrations

Figure 1: Localisation de la commune de St Jean du Sud (Haïti)	7
Figure 2: L'initiative sociale comme plateforme du développement.....	13
Figure 3: La roue du développement local.....	18
Figure 4: Sources de financement des actions menées par les organisations communautaires	30
Figure 5: Domaines d'intervention des acteurs (internes et externes) et sources de financement.....	33
Figure 6: Niveau d'implication des organisations communautaires dans les projets (actions) financés (es) par les acteurs externes.....	34
Figure 7: Niveau de participation de la population dans les actions de développement.....	35

Liste des tables

Table 1: Répartition des organisations à travers la commune de St Jean du Sud	24
Table 2: Stratégies utilisées par les organisations communautaires pour mener des actions de développement	28

Annexes

Annexe 1: Proposition des grandes lignes d'intervention

Vision : Améliorer les conditions socio-économiques des St Jeannaises et des St Jeannais		
Grandes lignes d'activités	Objectifs	Responsables
Sensibilisation et mobilisation des citoyens.	Renforcer la capacité organisationnelle des OC	OC et agences de développement
Réalisation des sessions de formation pour les membres des OC.		Agences de développement
Construction et amélioration des infrastructures scolaires. Recrutement et prise en charge des personnels (compétents).	Mettre en place et améliorer les infrastructures scolaires et sanitaires.	Etat, agences de développement et OC, citoyennes et citoyens de la commune
Construction de 300 latrines familiales.		Ministère et Direction départementale de la Santé Publique
Forages de puits et construction de 50 citernes.		
Aménagement et renforcement des infrastructures sanitaires.	Protéger l'environnement et augmenter la couverture végétale.	OC, citoyens, citoyennes et agences de développement
Mise en place de 75 000 mètres linéaires de structures anti érosives et correction de 10 000 mètres linéaires de ravines.		
Production et transplantation de 150 000 plantules.	Augmenter la production agricole	Etat et agences de développement
Mise en place d'une banque d'intrants agricoles		
Formation sur les techniques d'agriculture durable et de protection de l'environnement.	Renforcement de la capacité technique de 80% des agriculteurs.	Agence de développement et Bureau agricole communale (BAC)
Appui à l'élevage caprin : formation ; crédit animal et soins vétérinaires.	Améliorer les pratiques d'élevage en inculquant aux éleveurs le savoir-faire approprié pour en devenir un acquis dans le milieu.	Agences de développement
Appui à l'élevage de poulet de chair : formation; distribution et soins vétérinaires.		
Mise en place de mutuelles de solidarité.	Augmenter de 50% les revenus des gens les plus pauvres de la commune.	OC
Mise en place d'un système de crédit		Agences de développement

Chaine des résultats

Extrants	Effets	Impacts
Les membres des OCB ont amélioré leur capacité de fonctionnement et de gestion	Les OC sont mieux structurés, organisés et gèrent plus efficacement leurs activités communautaires.	Les conditions de vie des St Jeannaises et St Jeannais améliorées de façon durable et dans le respect de l'environnement.
Des salles de classes sont aménagées et construites.	Le taux d'élève scolarisé a augmenté.	
Des professeurs (compétents) sont recrutés et pris en charge		
Des latrines familiales sont construites dans la commune.	Le taux de maladies liées au manque et à la mauvaise qualité de l'eau et d'assainissement est réduit.	
Les besoins en eau de la population sont satisfaits.		
Les dispensaires de la commune sont aménagés et bien équipés.	Les services sanitaires publics sont plus performants.	
Les personnels médicaux sont disponibles pour servir la population.		
Les petits producteurs agricoles disposent de meilleurs espaces pour la production grâce aux structures anti érosives mises en place et l'augmentation de la couverture végétale.	<ul style="list-style-type: none"> - La production agricole et le revenu des agriculteurs ont augmenté. - La population jouit d'une meilleure sécurité alimentaire 	
Les petits producteurs agricoles sont assurés d'un meilleur accès et d'une meilleure disponibilité des intrants agricoles de bonne qualité		
Les agriculteurs et les éleveurs ont amélioré leurs pratiques agricoles et élevages.	Le cheptel des éleveurs (caprin et volailles) a augmenté. Les revenus des éleveurs et des producteurs ont augmenté.	
La population réalise davantage d'activités génératrices de revenus grâce à l'accès au micro crédit et aux mutuelles de solidarité.	Le revenu de la population a augmenté.	

Annexe 2 : Développement local au Québec

Vers les années 1960, les politiques régionales venaient souvent directement des gouvernements supérieurs. Les premières politiques de développement d'aménagement furent mises sur pied. Elles étaient traversées par deux (2) conceptions :

- ✓ intervenir en faveur du développement des régions à partir d'un pôle de développement central, et;
- ✓ intervenir pour pallier les disparités régionales.

Le concept de développement au Québec a subi les influences des théories de développement élaborées à travers le monde. Elle a connu trois (3) phases⁹ :

A. De 1960-1970

Les travaux de certains chercheurs ont pu déceler les disparités régionales qui existaient au Québec. Ils ont aussi permis de comprendre les grandes différences existantes entre plusieurs régions dans un même pays. Ce qui a aussi sensibilisé l'État à établir dans ses services au niveau des régions avec plus d'équité en mettant en place des opérations de planification du développement.

B. 1970-1980

Cette phase correspond à l'application de la théorie des pôles de développement. C'est la phase de la « consolidation de Montréal comme pôle de développement ». Suite au rapport de l'étude de Higgins-Martin-Raynauld, on consacrait cette phase au développement des avantages comparatifs de Montréal comme pôle de développement moteur pour l'ensemble du Québec.

C. 1980-1990

La dernière phase a vu « l'émergence des dynamismes régionaux et une plus grande responsabilisation des intervenants régionaux ». Dans cette période, le concept du développement local a été mis en œuvre. Au cours de cette phase, des projets et des politiques de décentralisation se sont déposés et se sont inscrits dans le cadre du développement local. Les acteurs locaux et les réformes étatiques commençaient aussi à parler de l'importance du « local ». Dès lors, les gens des communautés tant qu'urbaines que rurales commencent à prendre en main le destin de leurs communautés.

1. Stratégies du gouvernement

Le gouvernement du Québec, conscient des atouts et du potentiel que possèdent les régions, utilise des stratégies pour soutenir le développement local au niveau de la province à travers ses ministères. Également, il a mis en place des dispositifs de soutien financier simplifiés et harmonisés, qui respectent

⁹ : Suzanne Tremblay (1999), Du concept de développement au concept de l'après développement : trajectoire et repères théoriques

la mission et qui tient compte de la réalité des organismes communautaires. En ce qui a trait à ce soutien, le gouvernement utilise dix neuf (19) ministères pour parrainer les organismes ayant une mission compatible avec la leur et le SACAIS soutient certains autres organismes. Toutefois, ces derniers sont libres de conclure des ententes avec d'autres ministères. Analysons le cas de deux (2) ministères par rapport à leur domaine d'intervention et leur mission. Dans les lignes qui suivent, nous allons analyser les différentes stratégies utilisées par le gouvernement au niveau de deux (2) de ces ministères. Il s'agit : 1) du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) et, 2) du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

i. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS)¹⁰

Le MESS est un ministère qui contribue au développement économique et social du Québec par la mise en œuvre de plusieurs activités au niveau de certains organismes. Du nombre de ces derniers, citons l'Emploi-Québec et le SACAIS.

- a) Emploi-Québec est une agence au sein du MESS dont sa mission est de lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté pour un développement économique et social tout en contribuant à développer l'emploi et la main-d'œuvre. En vue d'aider les personnes et les familles en situation économique (familles qui font face à des crises financières) difficile et aussi d'appuyer les entreprises, surtout celles qui sont à risque de ralentissement économique, Emploi-Québec met en place des programmes et des mesures de solidarité sociale.

Grâce à son réseau, il développe des partenariats au niveau national, régional, local et sectoriel. Aussi, il soutient les organismes communautaires œuvrant dans les secteurs de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté.

- b) Créé en 1995, le SACAIS est un organisme gouvernemental ayant pour mission de soutenir le développement social des collectivités par l'entremise de l'action communautaire, l'action bénévole et la philanthropie. Il permet une reconnaissance de la contribution du milieu communautaire et bénévole. Par son mandat, le SACAIS joue un rôle d'interlocuteur en facilitant l'accès pour les organismes communautaires aux ressources gouvernementales, en fournissant des avis sur le soutien gouvernemental qui doit accorder aux organismes communautaires et en administrant le Fonds d'aide à l'action communautaire¹¹.

Pour éviter les conflits découlant de sa relation avec les organismes communautaires, le gouvernement établit des principes directeurs et adopte le cadre de référence en matière de soutien financier et des balises propres à chaque secteur d'activité gouvernementale. Depuis 2001, le gouvernement attribue un fond au SACAIS pour l'action communautaire, par programme et par volet. Ce montant provient des bénéfices nets des casinos sur le territoire et du crédit ministériel. Le SACAIS accorde le soutien financier aux organismes suivant trois (3) principaux modes : le financement en appui à la mission

¹⁰ : <http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/>, consulté le 21 juin 2012

¹¹ : SACAIS (Septembre 2001), Politique Gouvernementale : l'Action communautaire une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec

globale des organismes communautaires autonomes, le financement d'ententes pour des services complémentaires à ceux du réseau public et le financement d'activités particulières et de projets ponctuels ou de courte durée.

De plus, il joue un rôle d'interlocuteur en facilitant l'accès pour les organismes communautaires au soutien du gouvernement et administre le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. Après l'obtention du soutien financier, SACAIS est également responsable d'assurer le suivi de la gestion du fonds par l'organisme.

Dans le cadre des stratégies mises en place par le MESS pour la reconnaissance de l'action communautaire, on ne peut pas parler de SACAIS sans parler de deux autres entités qui font un travail complémentaire:

- ✓ le Comité aviseur de l'action communautaire autonome composé de représentants des secteurs d'activités du milieu communautaire. Ce comité joue un rôle de conseil auprès du SACAIS et de la ministre responsable du SACAIS. De par son mandat, il peut aussi influencer le programme de Fonds d'aide à l'action communautaire autonome.
- ✓ Un comité interministériel qui regroupe les différents ministères et organismes gouvernementaux directement visés par la reconnaissance de l'action communautaire. Ce comité quant à lui contribue à la consolidation des relations avec les organismes communautaires. De concert avec le Comité interministériel, le SACAIS est chargé d'établir les profils des organismes communautaires, d'analyser leur réalité et d'évaluer les moyens les plus efficaces que les communautés peuvent répondre à leurs besoins¹².

Jusqu'au 31 mars 2011, le fonds d'aide à l'action communautaire a été utilisé au profit de 5 083 organismes communautaires à travers 63 programmes gérés par 13 ministères et 8 organismes gouvernementaux¹³.

- ii. Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)¹⁴

Le gouvernement du Québec a élaboré une politique de soutien au développement local et régional du MAMROT. Cette politique veut poursuivre la démarche de décentralisation, accélérer la démarche de déconcentration, réorganiser les interventions de l'État et les adapter en associant étroitement les milieux locaux et régionaux au processus de décision, à la mise en œuvre ou à la gestion d'activités relevant de la responsabilité de l'État. L'économie et l'emploi constituent les domaines prioritaires pour les interventions du gouvernement dans cette politique.

¹² : SACAIS (2004), Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire

¹³ : SACAIS (Édition 2010-2011), État de situation du soutien financier gouvernemental en action communautaire

¹⁴ : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>, consulté le 27 juin 2012

Dans le cadre de ses interventions et dans la perspective d'améliorer l'efficacité et la qualité des services aux entreprises, le gouvernement définit les objectifs de la politique (décrit sa vision) en fixant les rôles des trois (3) échelons d'intervention :

A. Local

Cet échelon est considéré comme étant le lieu de programmation, de gestion et de mise en œuvre des services de première ligne et concerne les MRC (Municipalités Régionales de Comté). Au niveau des MRC ou regroupement de MRC, l'État finance un seul organisme, le CLD (Centre Local de Développement) qui regroupe plusieurs partenaires locaux dans l'économie et l'emploi. Le Fonds local d'investissement (FLI) représente le principal outil financier des CLD et des Corporations de Développement Économique Communautaires (CDEC). Il permet d'apporter une aide au démarrage et à l'expansion d'entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale.

B. Régional

A ce niveau, le gouvernement utilise deux (2) instances pour la concertation, l'harmonisation, l'élaboration de stratégies de développement, l'interface avec les milieux locaux et régionaux et l'organisation des services de deuxième ligne ou services.

- ✓ le Conseil Régional de Développement (CRD) est l'interlocuteur du gouvernement au niveau de la région. Il joue aussi le rôle d'aviseur dans la répartition du budget accordé au CLD et aussi dans le plan d'action et les rapports annuels élaborés par le CRD.
- ✓ le Conseil Régional des Élus (CRE) avec qui le gouvernement maintient aussi un partenariat afin d'assurer la gestion du Fonds de développement régional (FDR). Le CRE se réunit régulièrement en Table régional des élus. Cette Table exerce un rôle aviseur auprès des ministres sectoriels et tient périodiquement des rencontres officielles avec le Conseil régional de développement.

C. National

Le gouvernement du Québec élabore et adopte les stratégies et les politiques pour assurer l'équité dans l'organisation et l'offre des services publics entre toutes les citoyennes et tous les citoyens partout sur le territoire. C'est à cet échelon aussi que l'État définit les grands objectifs nationaux, les choix stratégiques et gère directement des services spécialisés à portée nationale.

Annexe 3 : Questionnaire d'enquête

Questionnaire d'enquête approfondie dans le cadre de notre mémoire de fins d'études (master en développement à l'Université Senghor d'Alexandrie, 2011-2013).

Thème : « Organisations communautaires et développement local. Commune St Jean du Sud ».

Date: ----- Personne enquêtée : -----

Poste occupée: ----- Adresse courriel : -----

I- Informations générales

1.1. Identification de l'organisation

Nom : -----

Sigle: ----- Date de création : -----

Section communale : ----- Localité: -----

Mission de l'organisation : -----

1.2. Fonctionnement de l'organisation

- Nombre de membres:[] dont Femmes:[] Hommes:[]
- Fréquence des rencontres des membres : -----
- Degré de régularités des membres : [] Faible [] Moyen [] élevé
- Tenue des AG : [] mensuelle [] trimestrielle [] semestrielle [] annuelle
- Choix du comité exécutif: [] Élection [] De facto
- Durée du mandat des dirigeants: [] Définie (préciser : ----- an (s) [] Indéfinie
- Fréquence des réunions du Comité exécutif: -----
- Existence d'archives: [] Oui [] Non

1.3. Documents légaux de l'organisation

- Existence de statut: [] Oui [] Non
- Existence de l'acte constitutif : [] Oui [] Non
Si oui, quelle est sa date:-----
- Reconnaissance légale: [] Oui [] Non
Si oui, de quelle institution ? -----

1.4. Aspect financier

- Existence de livres comptables : Oui Non
- Existence d'une compte bancaire ou dans une coopérative: Oui Non
- Montant approximatif des fonds propres:----- Gdes
- Mode de collecte des fonds propres :
 - Cotisation des membres Don
 - Vente de biens Vente de services autres
- Montant et fréquence de cotisation des membres : -----

1.5. Ressources et potentiel

- Nombre de ressources humaines : a) rémunérées..... b) bénévoles.....
- Ressources matérielles : -----
- Compétence des membres du Comité Exécutif : -----
- Compétence des autres membres : -----

1.6. Secteurs d'intervention

- Domaine d'intervention (ordre d'importance):
 - 1. -----
 - 2. -----
- Stratégies utilisées par votre organisation pour encourager la participation, l'implication et l'engagement des membres au sein de l'organisation :

- Pensez vous que ces stratégies sont efficaces? Oui Non
- Si oui, à quel pourcentage peut-on évaluer cette efficacité? -----%
- Est-ce que les activités et services de votre organisme répondent aux besoins des gens de la communauté ? Oui Non
- Comment les gens de la communauté participent-ils aux différentes activités de l'organisation?

- Niveau de leur participation : Faible Moyen Élevé

- Existe-il une relation entre les autorités locales et votre organisme ? Oui Non

Si oui, laquelle ? -----

- Votre organisme, reçoit-il l'appui d'acteurs externes pour réaliser des activités de développement ? Oui Non

Si oui, lequel/lesquels ?

1- -----

2- -----

Si oui, quel type d'appui/ aide ?

1- -----

2- -----

Tableau 2 : Niveau de participation dans les actions menées par les acteurs externes

Indicateurs	Niveau de participation			
	Très faible	Faible	Moyen	Elevé
Identification des besoins				
Planification des actions				
Réalisation des activités				
Suivi-évaluation				

N.B : Très faible = presqu'inexistante

Faible = rarement

Moyen = parfois

Elevé = dans la majorité des cas

- Quelles méthodes utilisées par ces acteurs pour aider votre organisme?

a) État (gouvernement, institutions étatiques et autorités locales)

b) ONG (locales, nationales et internationales)

- Pensez vous que les actions menées par les acteurs externes sont utiles (efficaces, pertinentes)? Oui Non

▪

- Si oui, quels changements apportent-elles dans la communauté?

V- Suggestions aux acteurs externes :

a. État (gouvernement, institutions étatiques et autorités locales)

1- -----

2- -----

b. ONGs (locales, nationales et internationales)

1- -----

2- -----

VI. Les principales contraintes

Tableau 3 : Contraintes rencontrées et solutions

Types de contraintes	Solutions adoptées	Solutions souhaitées

VII. Remarques de l'enquêteur :

Annexe 4 : Liste des organisations enregistrées dans la Mairie de St Jean du Sud

Les organisations enregistrées dans la Mairie de St Jean du Sud			
No	Section	Organisation	Sigle
1	1 ^{ere}	Rassemblement des gens progressistes pour le développement des gens de St Jean du Sud.	RAGESES
2		Òganizasyon fanm vanyan St Jean du Sud.	OFVS
3		Association des paysans pour le développement de St Jean du Sud.	ADPS
4		Gwoup fanm devwe Kònèt.	GFDK
5		Federasyon peyizan Makòt	FPM
6		Association St jeannaise pour la promotion et le développement.	ASPD
7		Gwoup fanm vanyan de Janba	GFVJ
8		Gwoup tèt ansanm de Petite Riviere	GTAPR
9		Fédération pour le développement de Cornette	FDC
10		Association des paysans de Percy	APP
11		Collectif des citoyens pour l'avancement de Mahaut Hugues	COCAMH
12		Groupman Fanm Vanyan de Tirivyè	GFVTR
13		Association des gens de Petite Rivière de St Jean du Sud.	AGPSS
14		Association des citoyens progressistes de Marescot	ACPM
15		Asosiyasyon jèn Tamaren de St Jean du Sud	AJTS
16	2 ^{eme}	Organisation des jeunes de Déronceray pour le développement.	OJDD
17		Òganization peyizan Débouchette	OPD
18		Organization interlaith humanitarian services.	HIS
19		Organisation communautaire Débouchette	OCD
20		Gwoup rete trankil	GRT
21		Gwoup jefò malere	GJM
22		Gwoup fanm devwe Douyon	GFDD
23		Tèt ansanm Das	TAD
24		Action communautaire pour la culture économique et sociale	ACCES
25		Tèt ansanm de Robert	TAR
26		Tèt ansanm larivyè Milet	TAR
27		Asosiyasyon peyizan 2e section St Jean du Sud	APDS
28	3 ^{eme}	Coumbite pour l'avancement de l'éducation et de l'environnement.	CAEE
29		Asosiyasyon peyizan Bazil.	APB
30		Organisation pour la réforme et le développement intégrés.	ORDI
31		Action de demain de St Jean du Sud.	ADS
32		Organisation pour le développement communautaire culturel de St Jean du Sud.	ODCCS
33		Organisation pour le développement des paysans de Moindre	ODPM
34		Association pour le développement de St Jean du Sud.	ADS
35		Gwoup fanm vanyan Loran	GFV
36		Organisation des jeunes progressistes.	OJP
37		Gwoup fanm devwe Krabye	GFDK

38	Koumbite pour l'avenir de Moindre	KAM
39	L'espoir de demain de St Jean du Sud.	LPDS
40	Association paysanne pour le développement de Kaboule	APDK
41	Organisation dévouée pour le développement de St Jean du Sud.	ODDS
42	Union des jeunes pour le développement de Crabier de St Jean du Sud.	UJDCS
43	Association des gens modérés pour le développement de St Jean du Sud	AGMDSS
44	Association des jeunes lumières de St Jean du Sud	AJLS
45	Organisation des jeunes intégrés pour sauver St Jean du Sud	OJSS
46	Organisation des pêcheurs de Crabier	OPCS
47	Asosiyasyon Gachette plantè St Jean du Sud	AGPSS
48	Organisation mains contrées pour le développement	OMCDS
49	Gwoup fanm vanyan de Trichet	GWOFAVAT
50	Mouvman peyizan Kafou Jout	MPKJ